



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

INAN • NUMÉRO 019 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 9 juin 2016

Président

M. Andy Fillmore

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 9 juin 2016

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.)): Bonjour tout le monde. Il est 15 h 30, alors la séance est ouverte. Je vous remercie tous de vous être présentés de nouveau.

Je voudrais commencer par souligner le fait que nous nous réunissons aujourd'hui sur les terres non cédées du peuple algonquin, et nous leur en sommes très reconnaissants.

Aujourd'hui, nous avons deux sujets à l'ordre du jour. Le premier consistera à entendre le témoignage de Cindy Blackstock, la directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, afin de discuter du Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017. Ensuite, durant la deuxième heure, nous allons entendre le témoignage du chef régional de l'Ontario, Isadore Day, concernant notre étude sur le suicide.

Nous allons commencer directement par accueillir Cindy Blackstock. Il est merveilleux de vous avoir auprès de nous aujourd'hui. Je suis heureux de vous accorder 10 minutes pour faire part de vos réflexions au groupe, après quoi nous tiendrons des séries de questions. Lorsqu'il restera une minute, je vais soulever un carton jaune afin que vous sachiez que la fin approche, puis, quand je soulèverai le carton rouge, veuillez tenter de conclure.

Sans plus attendre, Cindy, vous avez la parole.

Mme Cindy Blackstock (directrice générale, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada): Merci beaucoup, mesdames et messieurs les députés, de m'accueillir aujourd'hui.

Moi aussi, je voudrais me joindre à vous pour souligner le fait qu'il s'agit d'un territoire algonquin non cédé, ainsi que la présence du chef régional Bill Erasmus, qui m'accompagne aujourd'hui.

Nous sommes à un moment de l'histoire du Canada pour lequel un grand nombre de nos ancêtres ont prié collectivement, celui où nous allions tendre la main et reconnaître la réalité que le gouvernement fédéral fait preuve de discrimination raciale contre les enfants autochtones dans sa politique budgétaire, et où nous allions reconnaître que nous avons la possibilité de mettre fin à cette pratique et d'élever ensemble une génération d'enfants autochtones qui n'auront pas à se remettre de leur enfance, et une génération d'enfants non autochtones qui n'auront jamais à dire qu'ils sont désolés quand ils seront grands.

Voici les faits incontestés:

En 2007, l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien ont déposé une plainte contre le gouvernement fédéral. Il y avait deux allégations.

La première, c'était que le gouvernement fédéral ne mettait pas en œuvre des services d'aide à l'enfance équitables pour les enfants autochtones vivant dans les réserves et dans le territoire du Yukon et que cette iniquité était connue du gouvernement fédéral, qui y

souscrivait et disposait de solutions pour y remédier, mais qu'il ne les appliquait pas. Ainsi, il perpétuait la discrimination raciale de l'une des pires façons. Comme le tribunal allait le déclarer plus tard, cela motivait et, de fait, entraînait le retrait d'enfants de leur famille de manières qui étaient semblables à ce qui était arrivé durant l'époque des pensionnats.

La deuxième allégation concerne l'accès aux services publics. Souvent, les enfants des Premières Nations essuient des refus ou connaissent des retards ou des perturbations relativement à leur accès aux services publics offerts à tous les autres enfants en raison de différends concernant des paiements administratifs au sein du gouvernement fédéral ou entre le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement. Cette situation dure depuis de nombreuses décennies. Le principe de Jordan avait pour but de permettre aux enfants autochtones d'accéder aux services selon les mêmes conditions que les autres enfants. Il a été adopté par la Chambre des communes dans le cadre de la motion 296, en décembre 2007. Il aurait dû marquer la fin de ces perturbations et dénis de services, mais, malheureusement, il n'a jamais été mis en œuvre adéquate-ment.

Deux conclusions ont découlé de l'affaire, et, comme vous le savez tous, malheureusement, le gouvernement fédéral a contesté cette affaire en invoquant des subtilités juridiques pendant neuf ans. Je pense qu'il importe que nous soyons conscients du fait que cette période représente la moitié de l'enfance d'une génération d'enfants. Cependant, le 26 janvier de cette année, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu deux jugements importants.

Le premier, c'était que le gouvernement fédéral fait preuve de discrimination raciale contre 163 000 enfants. Je pense que nous devons réfléchir pendant un instant, car il y a beaucoup d'enjeux qui seront abordés à cette table, mais je ferais valoir qu'aucun n'est aussi important que le fait de mettre fin à la discrimination raciale contre 163 000 petits enfants dans les réserves.

Le deuxième, c'est que, oui, le fait que le Canada n'a pas mis en œuvre le principe de Jordan constituait de la discrimination raciale et était illégal. Dans sa décision, le tribunal a souligné que le Canada — oui, en effet — était mieux avisé, qu'il avait la possibilité de mieux faire, mais qu'il avait omis de le faire de façon répétée tout au long de l'histoire, et que cette omission entraînait les incroyables retraits d'enfants autochtones de leur famille. De fait, nous disposons d'éléments de preuve selon lesquels, entre 1989 et 2012, les enfants autochtones ont passé plus de 66 millions de nuits dans des foyers d'accueil, ou 167 000 années d'enfance. Un grand nombre de ces nuits auraient pu être passées à la maison, si ces enfants n'avaient pas été victimes de discrimination raciale.

Une autre conclusion a été que ce désavantage empirait celui des pensionnats. Le tribunal mentionne précisément que la discrimination raciale actuelle et continue du Canada aggrave le préjudice et ne le répare pas.

Il a immédiatement rendu deux ordonnances. L'une, c'est que le Canada arrête son financement discriminatoire des services à l'enfance et à la famille et qu'il mette en œuvre immédiatement le principe de Jordan dans l'ensemble des services gouvernementaux et qu'il l'applique à tous les types de différends administratifs, en s'assurant que les enfants des Premières Nations jouissent d'un accès équitable.

On discute beaucoup à cette table de la nécessité, par exemple, d'accéder à des services de santé mentale pour les enfants autochtones, mais je veux d'abord discuter du fardeau que la discrimination raciale du gouvernement fédéral, en tant que telle, place sur la santé et le bien-être des enfants. Parmi les éléments de preuve présentés au tribunal, nous avons vu des documents provenant des échelons supérieurs du gouvernement fédéral reconnaissant que le gouvernement finance aussi de façon inéquitable l'éducation, l'aide sociale et les services essentiels, comme l'eau et le logement, en plus des iniquités connues au chapitre du bien-être des enfants. Dans son propre document, le gouvernement fédéral déclarait que ces politiques créaient une situation très difficile. Ce financement rendait les enfants à risque élevé de décès, et ce multiplicateur avait une incidence sur les iniquités existantes et faisait obstacle à la capacité des enfants de vivre la vie qu'ils souhaitaient.

• (1535)

D'après une excellente étude menée aux États-Unis, intitulée « Adverse Childhood Experiences Study », nous savons que, plus les obstacles qui défavorisent l'expérience des enfants sont nombreux, en particulier durant la petite enfance, moins ils pourront vivre une vie saine et heureuse. La façon dont on vous traite durant votre enfance permet de prédire des choses comme la maladie coronarienne quand vous serez dans la soixantaine.

L'autre élément auquel il est important que nous réfléchissions, c'est l'accès par les enfants mêmes. Nous avons observé des dénis de services répétés. Pour vous donner un exemple, la Loi sur les services à l'enfance et à la famille de l'Ontario exige que des services de santé mentale soient fournis dans le cadre des exigences obligatoires, mais l'accord de financement entre l'Ontario et le gouvernement fédéral pour les services à l'enfance et à la famille n'a pas été mis à jour depuis 1978, ce qui signifie que les enfants des réserves n'obtenaient pas de remboursement pour les services qui ont été enchâssés dans des versions ultérieures de la loi. Cela signifie, selon le témoin du gouvernement fédéral, que les enfants autochtones se voyaient refuser ces services, que l'Ontario ne prenait pas la relève relativement à ces services et que, par conséquent, les enfants ayant les plus grands besoins, ceux qui continuaient d'être défavorisés par cette discrimination raciale constante, n'avaient aucun accès aux services mêmes qui avaient pour but d'y remédier.

Nous savons tous que l'ordonnance du tribunal est contraignante. Je pense qu'il importe que nous ne l'oublions pas. Il ne s'agit pas d'un autre programme où le gouvernement a un pouvoir discrétionnaire. Le gouvernement fédéral a accueilli favorablement la décision et a choisi de ne pas la soumettre à un contrôle judiciaire.

Depuis la décision, le gouvernement fédéral a fait une annonce budgétaire qu'il a présentée dans des observations ultérieures comme étant ses mesures d'allègement immédiates. Il a annoncé qu'une somme de 71 millions de dollars serait affectée aux services d'aide à l'enfance et que cette somme allait passer à 99 millions de dollars l'an prochain; mais la moitié du budget destiné aux services d'aide à l'enfance est réservée pour les années quatre et cinq. Je vais parler de cette approche progressive, du fait que les enfances ne sont pas progressives et que ces ordonnances relatives à la discrimination ne

visent pas à réduire la discrimination sur une période de cinq ans, mais à y mettre fin immédiatement. Il est crucial que cela soit fait.

L'autre raison pour laquelle j'estime que les 71 millions de dollars sont inadéquats, c'est que nos propres calculs effectués à la société donnent à penser qu'une somme d'au moins 216 millions de dollars est nécessaire. Cependant, même si nous devons nous fier aux estimations prudentes du gouvernement fédéral, lesquelles sont inadéquates selon des témoignages présentés devant le tribunal, un document du gouvernement fédéral énonce qu'en 2012, une somme d'au moins 108,1 millions de dollars était nécessaire. Ce chiffre aurait dû augmenter, être rajusté en fonction de l'inflation. Rien n'explique pourquoi il a diminué.

D'autres observations adressées par le gouvernement fédéral au tribunal laissent entendre que cette somme de 71 millions de dollars n'est pas toute destinée aux enfants et aux familles. Seulement 60 millions de dollars seront versés aux enfants et aux familles, et environ 10,5 millions de dollars seront distribués à l'interne, pour payer les frais du ministère.

Pour vous donner une étude de cas de ce que cela signifie, ce même document PowerPoint de 2012, dans lequel les 108,1 millions de dollars étaient mentionnés, laisse entendre qu'une somme minimale de 21 millions de dollars est nécessaire pour la région de la Colombie-Britannique, mais, selon sa propre estimation, le gouvernement fédéral affirme qu'il ne va fournir que 5,3 millions de dollars cette année. C'est environ 25 % de ce qui était nécessaire en 2012, et ce chiffre n'augmentera qu'à 14,3 millions de dollars après quatre ans. Pensez-y. Un enfant, qui était un bébé, se prépare maintenant à commencer la maternelle, et il ne reçoit que 67 % de ce que le gouvernement fédéral avait prévu comme étant nécessaire en 2012.

Un autre problème, ce sont les transferts pour les programmes. Nous accueillons favorablement les annonces faites par le gouvernement fédéral concernant l'eau, le logement et la protection contre les incendies, mais nous sommes également préoccupés, car nous avons vu dans le dossier que le gouvernement fédéral transfère 98 millions de dollars par année de l'argent qui était destiné aux infrastructures afin de compenser son sous-financement de l'éducation, de l'aide sociale et des services d'aide à l'enfance. Une diapositive PowerPoint provenant de l'échelon supérieur du gouvernement fédéral indique que cette somme s'élevait à un demi-milliard de dollars. Ainsi, si ces fonds continuent d'être transférés, nous allons voir ces déficits, ces écoles ne pas être construites et les fonds destinés au logement et à l'eau ne pas être affectés comme ils le devraient.

Quelles sont mes recommandations? La première, c'est que le gouvernement fédéral doit se conformer pleinement à l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne. Nous avons présenté au tribunal une observation datée d'hier qui expose les lacunes importantes que nous avons découvertes au chapitre de la conformité du gouvernement fédéral avec cette ordonnance.

• (1540)

La deuxième, c'est que nous rejetons, dans l'ensemble des programmes pour enfants, toute notion d'égalité progressive. Aucun autre enfant au pays ne doit se faire dire « non » pour cinq ans et s'efforcer d'obtenir un traitement égal.

La troisième, c'est que nous établissons un processus indépendant de surveillance et de vérification de tous les programmes pour Autochtones afin de cerner les domaines d'autres inégalités et de pouvoir intervenir rapidement, dans le cadre d'un genre de Plan Marshall, pour régler ces problèmes.

Une autre chose que nous devons faire, c'est assurer la pleine mise en œuvre du principe de Jordan. Ce principe a été adopté et n'a jamais été pleinement mis en œuvre. Encore aujourd'hui, des enfants se voient refuser des services.

Merci, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je suis prête à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup de votre témoignage, madame Blackstock.

Nous allons commencer une période de questions de sept minutes.

La première question sera posée par Mike Bossio; allez-y.

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Wow. Par où commencer?

Je vais commencer comme je l'ai fait à de nombreuses reprises devant les témoins, c'est-à-dire par le modèle de financement en soi. La raison est que je regarde ces accords de financement, les subventions et les programmes, et aucun ne contient de financement durable à long terme. Il n'y a aucune autodétermination dans ce financement. Pouvez-vous aborder ce sujet, en soi?

Quel changement devons-nous apporter, du point de vue du modèle de financement, qui permettra et garantira que les peuples autochtones, les Premières Nations et les réserves, seront ceux qui établiront les priorités pour leurs collectivités, plutôt que le paternalisme qui existe aujourd'hui, où le gouvernement fédéral dit qu'il leur donnera de l'argent pour ce secteur-ci, de l'argent pour ce secteur-là et de l'argent pour un autre secteur?

Mme Cindy Blackstock: C'est bien malheureux, mais c'est parce que le gouvernement fédéral a fixé le montant à 71 millions de dollars. Il en est arrivé à ce chiffre sans avoir consulté les Premières Nations ou les experts qui sont au courant des formules de financement. Nous ne savons pas d'où ce chiffre est tiré, cela en est donc un exemple. À mon avis, nous devons avoir des garanties que nous toucherons un niveau de financement adéquat, un financement souple et fondé sur les besoins de la collectivité elle-même et en fonction de son milieu.

Heureusement, monsieur le député, en ce qui concerne le bien-être des enfants, nous avons produit toute une série de recommandations au sujet desquelles nous nous sommes entendus avec le gouvernement fédéral, au fil des ans, dans le cadre d'études sur la façon d'améliorer le bien-être des enfants. Notre société de soutien, qui agit de manière proactive dans ce domaine, a réexaminé toutes ces recommandations et a envoyé au gouvernement fédéral, en janvier, la liste de toutes les recommandations pour lesquelles il était possible de prendre des mesures. Encore une fois, ces recommandations étaient fondées sur des éléments probants, elles avaient été acceptées par le gouvernement fédéral, elles étaient toujours d'actualité, et elles pouvaient répondre aux besoins des enfants; pourtant, aucune mesure n'a jamais été prise. Malheureusement, nous attendons toujours.

M. Mike Bossio: Je vois que vous recommandez que l'on mette en place un processus indépendant, pour ce dossier. Tout comme nous avons un commissaire à l'environnement qui s'occupe des processus et des politiques du gouvernement en matière d'environnement et qui en assure la vérification, vous êtes d'avis — et cela s'intègre bien à toute cette formule de financement dont je parle moi aussi —, que nous devrions nommer un commissaire aux affaires autochtones qui examinerait les mécanismes de financement utilisés aujourd'hui et qui en cernerait les lacunes. Oui, notre gouvernement s'efforce de combler ces lacunes grâce à des investissements considérables, des montants jamais vus auparavant, et il reconnaît

en même temps qu'il en faudra beaucoup plus pour arriver à un niveau suffisant.

Pensez-vous que ce rôle reviendrait au vérificateur général? Encore une fois, pour en revenir à toute cette question du mode de financement, croyez-vous qu'il faudrait que nous... Qu'est-ce qui vient en premier, la poule ou l'oeuf?

• (1545)

Mme Cindy Blackstock: Je dirais que c'est l'ordonnance exécutoire qui vient en premier. Nous avons déjà dans le compte rendu le propre document du gouvernement fédéral qui montre les lacunes et qui montre aussi que les mesures actuelles restent bien en deçà de ce qui est prévu.

On nous a présenté des arguments en faveur d'une approche progressive. Dans un certain sens, je le comprends, étant donné que nous sommes arrivés là au terme de 148 années de discrimination raciale visant les enfants, mais nous devons réfléchir à cette question du point de vue des enfants. Pourquoi demanderions-nous à des enfants de tolérer que la discrimination raciale continue alors que le gouvernement sait ce qui se passe, qu'il a les moyens financiers de s'attaquer au problème et qu'il choisit de ne pas prendre toutes les mesures qui pourraient régler la situation? Je crois que c'est là la question que nous devons tenter de régler.

J'ai dit aux parlementaires que je comprenais que vous ayez à faire des choix difficiles lorsqu'il s'agit d'affectations budgétaires. Il est impossible de tout faire, mais quels sont ces choix difficiles que le gouvernement du Canada, le Parlement dans son ensemble, a dû faire pour en arriver à n'avoir d'autre choix que d'offrir aux enfants un accès progressif à l'égalité? Qu'est-ce qui nous empêche de prendre le taureau par les cornes, de faire un saut en avant et de régler les inégalités déjà reconnues, déjà inscrites dans les documents comptables?

M. Mike Bossio: Mais en même temps, une partie du problème, nous devons le reconnaître, c'est qu'il y a une crise imminente en ce qui concerne la santé, la santé mentale. Cela va bien au-delà de la question des enfants, cela concerne le logement et la sécurité alimentaire. Comprenez-vous ce que je dis? Oui, il faut aussi financer les installations destinées aux loisirs et à l'éducation. Oui, nous devrions consacrer une somme de 216 millions de dollars aux services à l'enfance.

Le gouvernement investit 8,4 milliards de dollars. Encore une fois, c'est un investissement record. Devons-nous y ajouter ces 216 millions de dollars, ou le montant de la différence entre les 71 millions de dollars et les 216 millions de dollars, devrions-nous prendre cet argent ailleurs? Comprenez-vous ce que je dis? Je suis d'accord pour dire que nous ne devons pas faire des économies au détriment des enfants, mais si on en fait au détriment de l'eau potable, de l'éducation, du logement, de la santé, quelqu'un quelque part va en subir les contrecoups. Les enfants vont en subir les contrecoups.

Mme Cindy Blackstock: Je ne crois pas que ce soient les seuls choix qui figurent sur le menu d'un gouvernement. Je prends par exemple les coûts discrétionnaires, dans le budget global. Je sais qu'il est question de parrainer la participation à des expositions. Personnellement, je ne serais pas prête à participer à une exposition si cela veut dire que les enfants n'auront pas comme tous les autres la chance de grandir auprès de leur famille.

Nous ne devons pas oublier que, même si le gouvernement fédéral doit jongler avec les priorités, il existe une ordonnance exécutoire qui l'oblige à régler le problème de la discrimination raciale dont les enfants ici sont la cible. Il ne s'agit pas de trouver un équilibre entre différentes priorités; il s'agit de se conformer à la loi, et c'est ce que nous demandons.

Le gouvernement fédéral a dit qu'il acceptait la décision. Je le félicite. Il ne pourra pas appliquer cette décision tant que la situation des enfants n'aura pas changé, sur le terrain.

M. Mike Bossio: Oui. Je suis du même côté que vous. Il est difficile de défendre une position contraire, surtout quand il s'agit d'enfants et surtout en raison de la nature historique du dossier dont il est question ici.

Je cherche moi aussi des mesures à long terme plutôt que des mesures progressives. Je cherche des mesures à long terme du point de vue du financement. Je compte sur des gens comme vous, qui peuvent isoler un aspect pour mieux l'étudier et qui peuvent dire, voilà, nous avons besoin de tel niveau de financement. Nous devons faire le même exercice pour tous les aspects de la vie des Autochtones, afin qu'ils aient droit à des chances égales, comme tous les autres Canadiens aujourd'hui. Je compte sur des gens comme vous, qui pourraient nous aider à réaliser ce processus afin de déterminer les niveaux dont nous avons besoin et nous aider à trouver les mécanismes qui nous permettraient d'y arriver.

Mme Cindy Blackstock: Je dirais que vous avez besoin d'un Plan Marshall, d'une vérification de cette ampleur, avec la pleine participation des Premières Nations. Vous devez examiner les recommandations qui figurent déjà dans les livres comptables, y compris celles qui concernent les lacunes, et mettre en place un mécanisme pour la reddition de comptes au public au sujet de ce type de coûts.

Le vérificateur général a conçu un bon diagramme. Je crois que le vérificateur général précédent pourrait aussi apporter beaucoup de soutien.

Le président: Merci à vous deux.

La question suivante sera posée par Cathy McLeod, s'il vous plaît.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Vous avez clairement exposé votre point de vue sur le déficit de financement et les lacunes du financement. C'est un monde complexe, celui où vous avez vécu pendant si longtemps. À l'échelle du pays, les modèles et les structures forment une immense courtepointe, on ne sait pas qui fait quoi. Dans la circonscription que je représente, je sais qu'il y a des gens qui s'inquiètent, disant que cela ne fonctionne pas comme il le faudrait.

Premièrement, avez-vous des exemples à donner qui ne sont pas liés à la question du financement? Avez-vous élaboré des recommandations touchant les modèles ou est-ce qu'il s'agit d'un processus vraiment communautaire? Pourriez-vous en parler un peu?

• (1550)

Mme Cindy Blackstock: À la Société de soutien, nous nous concentrons davantage sur les choses qui fonctionnent. Nous savons, car nous en avons des preuves, que, ce qui fonctionne, ce sont les programmes élaborés pour la collectivité pour assurer la sécurité des familles. Il y a un programme qui s'appelle Touchstones of Hope, c'est-à-dire les pierres de touche de l'espoir. La chose la plus importante dont les collectivités des Premières Nations ont été privées, en raison des pensionnats, mais aussi, possiblement, en raison de la discrimination raciale continue des enfants arrachés à leur famille, aujourd'hui, c'est la vision collective de ce à quoi

ressemble un enfant en santé. On en a une petite idée. Il y a des gens qui savent à quoi cet enfant ressemble, mais la vision collective a dans bien des cas été effacée.

Le programme Touchstones of Hope permet à tous de récupérer cette vision et d'élaborer des programmes communautaires qui non seulement sont bons pour le bien-être des enfants, mais, en outre, fournissent des points de repère qui assurent le bien-être de la collectivité, un bien-être adapté à la culture, tout au long du cycle de vie. Le programme s'est révélé efficace dans le nord de la Colombie-Britannique. Il a fait l'objet d'une évaluation indépendante par l'Université de Toronto, et il y a partout dans le monde des exemples de collectivités qui prennent les décisions relatives au bien-être des enfants. Dans ces collectivités-là, les enfants vont mieux.

Nous avons suggéré au gouvernement de verser 75 000 \$ à chacun des organismes des Premières Nations afin qu'ils puissent commencer à redonner vie à ces visions culturelles, dans le cadre du processus de réconciliation découlant de la décision du tribunal, mais le gouvernement fédéral a choisi de ne pas mettre cette mesure en place cette année. Je trouve que c'est préoccupant, car je crois que c'est vraiment le fondement de la réussite continue. C'est cela, mais aussi des niveaux de financement souples et suffisants sur une longue période.

Mme Cathy McLeod: Est-ce que cela serait intégré à l'approche améliorée, axée sur la prévention ou s'agirait-il d'une initiative distincte?

Mme Cindy Blackstock: Je crois que cela devrait absolument faire partie de n'importe quel projet que vous voulez appeler « approche améliorée », mais je crois aussi, madame la députée, que nous ne devrions pas oublier que le Tribunal canadien des droits de la personne a déterminé que l'approche améliorée était teintée de discrimination raciale. Nous ne voulons surtout pas utiliser le même modèle ou nous appuyer sur ce modèle. Le tribunal a dit très expressément qu'il voulait que le programme soit modifié, et il propose de le faire en trois étapes: un, une aide immédiate, et c'est de cela dont je parlais, 216 millions de dollars, tout de suite, pour pallier les problèmes des quatre différents modèles de financement du gouvernement fédéral, qui sont insuffisants, nous le savons; deux, une aide à moyen terme, c'est-à-dire pour ce qui est de redonner vie à nos visions culturelles; et trois, des changements à long terme, qui supposent également une restructuration interne, au gouvernement fédéral, afin qu'il cesse d'accumuler de l'information sans rien en faire. Il doit se donner les moyens de construire de meilleures relations avec les Premières Nations, les organismes des Premières Nations et les enfants. C'est le processus que le tribunal propose. Je soutiens ce processus.

Mme Cathy McLeod: Vous avez dit que, dans le nord de la Colombie-Britannique, l'organisation était tout à fait différente. Est-ce vraiment compliqué, étant donné qu'il y a tellement de règlements différents d'une province à une autre ou d'un territoire à un autre? Comment est-ce que cela fonctionne, selon les collectivités, l'adaptation et les ententes?

Mme Cindy Blackstock: Nous savons qu'il y a sur le terrain des experts qui savent fournir ces services malgré les problèmes. Ils nous ont demandé de nous assurer que le gouvernement fédéral — et vous avez la possibilité de l'influencer — soutient les solutions communautaires qu'ils proposent et qu'il les finance adéquatement. Ce dernier aspect est toujours laissé pour compte. Toutefois, monsieur le député vient de le dire, les ententes de contribution ne durent qu'un an. Il est impensable qu'un gouvernement quelconque essaie de planifier la vie d'un enfant une année à la fois; des solutions à long terme, des ententes pluriannuelles et des choses comme cela seraient beaucoup plus efficaces pour garantir que des progrès se font sur le terrain.

Mme Cathy McLeod: En ce qui concerne des ententes pluriannuelles, je bondis littéralement quand je vois que des locaux loués doivent être vidés parce que l'occupant n'a pas accès à un financement continu. Je sais que les centres d'amitié n'ont toujours pas reçu de financement, et l'exercice est commencé depuis trois mois. Le gouvernement fédéral manque parfois de souplesse, et nous ne devons pas empêcher les organismes communautaires d'avoir de la souplesse.

Mme Cindy Blackstock: En effet. Mais nous devons reconnaître la réalité, et c'est que le gouvernement fédéral, comme la mécanique bien huilée qu'il est, prend des mesures discriminatoires contre les enfants, en raison de leur race, depuis 148 ans. Comment allons-nous nous y prendre pour changer une culture et amener les gens à ne plus agir de manière discriminatoire? L'Assemblée des Premières Nations, dans les mémoires qu'elle a transmis au tribunal, propose un certain nombre de solutions très utiles, par exemple d'offrir à tous les employés une formation sur la Commission de vérité et réconciliation, sur l'historique du financement visant le bien-être des enfants, sur la décision du Tribunal canadien de droits de la personne et sur le principe de Jordan. Le gouvernement fédéral a dit qu'il parlerait de la formation de ses employés, mais il refuse de s'engager à leur offrir cette formation.

• (1555)

Mme Cathy McLeod: Où en sommes-nous quant à la mise en oeuvre plus concrète du principe de Jordan?

Mme Cindy Blackstock: Le 24 avril, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu une ordonnance à l'endroit du gouvernement fédéral dans laquelle il est dit que l'état d'avancement de la mise en oeuvre du principe de Jordan ne respecte pas la première ordonnance. Le Tribunal a exigé du gouvernement la mise en oeuvre du principe avant le 10 mai et la confirmation de cette mise en oeuvre. Le gouvernement a remis un rapport sur la mise en oeuvre du principe. Nous sommes d'avis que ce n'est pas suffisant. Nous avons demandé au Tribunal de rendre des ordonnances supplémentaires. Le Tribunal tiendra une courte audience les 23 et 24 juin en vue de rendre une décision à ce sujet.

Mme Cathy McLeod: Selon vous, que doit-on faire pour mettre en oeuvre entièrement le principe de Jordan?

Mme Cindy Blackstock: Des crédits doivent être alloués dans le budget afin de réaliser la mise en oeuvre. Le gouvernement fédéral doit être en mesure d'appliquer la définition correcte et entière du principe de Jordan. Aussi, le gouvernement fédéral affiche, sur son site Web, des numéros de téléphone devant être utilisés pour signaler les cas liés au principe de Jordan. Des membres de mon personnel ont composé tous ces numéros et n'ont pu communiquer avec une seule personne en mesure de traiter un appel touchant le principe de Jordan. De fait, pour certains de ces numéros, il n'y avait pas de service. Nous avons informé le ministère que, même en première

ligne, il doit régler ces problèmes afin que les familles et le public puissent communiquer les renseignements concernant ces cas.

Mme Cathy McLeod: D'accord, merci.

Le président: Merci de cette réponse.

C'est à Charlie Angus de poser la prochaine question.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci, madame Blackstock, d'être présente. Il s'agit d'une discussion très importante.

Ce qui me stupéfie, c'est qu'il a été établi que le Canada fait preuve de discrimination fondée sur la race envers les enfants et que le gouvernement a fait fi d'une ordonnance. C'est pourquoi vous êtes ici aujourd'hui: parce que le Budget supplémentaire des dépenses montre que le gouvernement du Canada a décidé qu'il n'avait pas à consacrer des sommes au principe de Jordan. C'est pourquoi vous êtes ici à titre de témoin.

Vous mentionnez des cas répétés de services refusés et la discrimination systémique fondée sur la race. Du côté des fonctionnaires, j'entends les commentaires suivants: « Eh bien, c'est compliqué. Nous devons mener des consultations. Nous faisons de notre mieux. » La semaine dernière, un petit garçon s'est vu refuser un examen de l'audition par un fonctionnaire à Ottawa qui a dit au médecin: « Attendons que l'enfant ait quatre ou six ans et nous verrons s'il y a un problème. » Je suis le père d'un enfant sourd et je sais que si un diagnostic n'est pas établi immédiatement, ce sera fini pour cet enfant, pour le reste de sa vie.

J'aimerais vous entendre à propos de cette attitude dont témoignent ce genre de propos de la part de fonctionnaires: « Eh bien, nous mettrons en oeuvre le principe de Jordan au moyen de consultations. » Font-ils encore preuve de discrimination fondée sur la race? Refusent-ils encore des services aux enfants à ce jour?

Mme Cindy Blackstock: Oui, ils le font. À mon avis, ils continuent de faire preuve de discrimination fondée sur la race, et des enfants continuent de se voir refuser des services.

C'est la réalité dérangeante qu'il faut corriger. Ce ne sont pas des annonces, ni de belles déclarations de ma part ou de la part du gouvernement ou de n'importe qui d'autre qui changent la réalité des enfants sur le terrain. Ce sont de véritables modifications apportées aux politiques et au financement du gouvernement fédéral qui feront en sorte que les enfants comme celui-là — et j'entends de nombreuses histoires semblables à l'échelle du pays — ne se voient pas refuser des services et être voués à être défavorisés toute leur vie parce que nous n'avons pas le courage, comme pays, de mettre fin, au moyen d'une politique budgétaire, à la discrimination fondée sur la race subie par les enfants.

M. Charlie Angus: Je souhaite seulement être clair. Je ne vise pas des fonctionnaires en particulier. Ils respectent la politique. Selon la politique du gouvernement du Canada, ils ont le droit de contrecarrer la décision d'un médecin concernant ce qui est sécuritaire sur le plan médical pour un enfant, et cette pratique continue. Leurs agissements ne respectent toujours pas l'ordonnance.

À la lecture du Budget supplémentaire des dépenses, je remarque qu'aucun versement pour les services n'a commencé — cela signifie que les sommes consacrées à l'éducation commenceront à être reçues après le début de l'année scolaire — et aucun montant n'est consacré au principe de Jordan. Comment pouvons-nous mettre en oeuvre le principe de Jordan afin de protéger les enfants comme celui que j'ai mentionné, si aucune somme n'est prévue à cet égard? Le gouvernement du Canada a eu 12 ans pour se préparer à la décision rendue relativement au principe de Jordan. Que voyez-vous quand vous constatez qu'aucune somme n'est consacrée au principe de Jordan?

Mme Cindy Blackstock: Je vois des enfants qui subissent de la discrimination fondée sur la race. Je crois qu'il importe de reconnaître que ce cas n'a pas pris le gouvernement fédéral par surprise. Le principe de Jordan n'était pas une surprise pour le gouvernement fédéral. Ce principe a été mentionné pour la première fois dans un rapport conjoint reconnu par le gouvernement fédéral en 2005. Il a été accepté par la Chambre des communes en 2007. De nombreux rapports établis par le vérificateur général et d'autres personnes ont sonné l'alarme relativement aux lacunes en matière de mise en oeuvre et, malgré tout, nous voici, 11 ans plus tard, le temps de toute une enfance écoulé et de nombreuses histoires tragiques plus tard, toujours en train de parler de la mise en oeuvre. C'est inacceptable.

M. Charlie Angus: Quand le gouvernement a réagi en octroyant 71 millions de dollars aux services d'aide à l'enfance dans son budget, alors que, selon les estimations, il faudrait plus de 200 millions de dollars en ce moment... Des fonctionnaires nous ont affirmé, ici même, il y a à peine une semaine, qu'ils aimeraient fournir de l'aide, qu'ils voudraient atteindre ce montant, mais que, vous savez, il s'agit d'un problème de capacité sur le terrain, et qu'il faudra du temps avant d'accroître cette capacité.

Ce que je comprends de ces réponses, c'est qu'ils affirment que tous les services d'aide à l'enfance, qui ont été sous-financés au fil des ans, ne réussissent pas à satisfaire aux besoins des enfants, et que le gouvernement souhaite collaborer avec les responsables de ces organismes. Quelle est votre conclusion quand vous les entendez dire que c'est un problème de capacité et que même dans cinq ans ils ne pourront toujours pas respecter la décision du Tribunal canadien des droits de la personne?

• (1600)

Mme Cindy Blackstock: Le gouvernement fédéral n'a pas présenté au Tribunal canadien des droits de la personne des éléments de preuve selon lesquels un problème de capacité touchant les organismes des Premières Nations serait responsable du traitement inéquitable reçu par les enfants. Aucune décision du Tribunal canadien des droits de la personne ne laisse entendre que les Premières Nations sont en quelque sorte incapables de répondre aux besoins et de fournir des services équitables. Les problèmes en matière de capacité mentionnés dans la décision rendue par le Tribunal sont tous liés au fait que le gouvernement fédéral n'a pas pris les mesures nécessaires relativement aux solutions précédentes.

Je crois que nous devons vraiment réfléchir à ce sujet. J'ai parlé dans notre exposé d'hier du fait que le gouvernement fédéral laisse entendre qu'il s'agit d'un problème relatif à la capacité et ne fournit aucun élément de preuve expliquant pourquoi il est certain que la centaine et plus d'organismes des Premières Nations — dont un grand nombre existent depuis 20 ou 30 ans et ont obtenu des prix à l'échelle internationale pour leurs pratiques — sont incapables de répondre aux besoins et de mettre en oeuvre des services, dès maintenant, qui respecteraient l'ordonnance. Je crois que c'est la

même chose que de dire: « Nous ne pouvons vous traiter de façon équitable parce que vous n'avez pas la capacité nécessaire. » S'il s'agissait d'un problème touchant l'équité entre les sexes ou l'équité salariale, je ne crois pas que personne pourrait se permettre de nos jours de dire que les femmes ne méritent pas un salaire égal parce qu'elles ne savent pas comment dépenser leur argent. C'est le genre d'argument qui nous est servi ici, n'en déplaise aux personnes qui le formulent.

M. Charlie Angus: Vous avez pris part aux consultations prébudgétaires. Vous avez exposé les problèmes qui devaient être réglés. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'élaboration du budget. Le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu sa décision. Ensuite, le Budget supplémentaire des dépenses (A) constituait une occasion pour le gouvernement de respecter l'ordonnance. Aucune somme n'a été accordée relativement au principe de Jordan, donc il n'y a aucun montant pour combler les lacunes en matière de service d'aide à l'enfance.

Je ne suis pas un avocat, mais il s'agit d'une décision judiciaire concernant la discrimination fondée sur la race, et ce que nous entendons de la part du gouvernement c'est qu'il lui faudra cinq ans pour réussir à respecter la décision. Le gouvernement ne risque-t-il pas d'être coupable d'outrage au tribunal pour avoir refusé de respecter ses obligations juridiques?

Mme Cindy Blackstock: Oui, il risque cela. Dans les faits, le Tribunal a rendu une autre ordonnance le 24 mai dans laquelle il mentionne que les progrès sont insuffisants et il exige que le gouvernement lui transmette immédiatement un rapport.

M. Charlie Angus: Je souhaite conclure sur la question des tours de passe-passe qui sont effectués quand Affaires autochtones et du Nord Canada doit faire du rattrapage et qu'il commence à enlever de l'argent qui était consacré à des projets.

Des projets d'école ont été annulés dans notre région. Des projets d'usine de traitement de l'eau ont été annulés. Les chiffres qui sont transmis... Vous recommandez environ 98 millions de dollars ou 100 millions de dollars par année. Sans cadre législatif, le gouvernement affirme qu'il ne mettra pas de cadre législatif en place relativement à l'éducation, qu'il consacrera tout simplement les sommes ailleurs.

Nous ne savons pas si les sommes seront versées en réalité, ni combien sera versé, mais si ces lacunes persistent, verrons-nous encore ces tours de passe-passe ayant pour effet de réduire les sommes consacrées à des besoins importants dans le but de combler les lacunes ailleurs, parce que le gouvernement n'aura pas octroyé, dès le départ, les sommes nécessaires aux services d'aide à l'enfance?

Mme Cindy Blackstock: Oui, et le vérificateur général a recommandé, par ailleurs, que le gouvernement mette fin à ce processus en 2008. Le gouvernement fédéral a accepté et a malgré tout continué.

Par exemple, si les transferts de 98 millions de dollars continuent, cela représenterait 52 % des crédits octroyés aux infrastructures en éducation prévues et que le gouvernement fédéral a annoncés dans le budget 2016, et ces installations ne seraient pas construites.

Le président: M. Gary Anandasangaree posera la prochaine question.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Merci, madame Blackstock, de votre plaidoyer soutenu et très franc à ce sujet.

Je souhaite examiner deux ou trois choses. Vous avez écrit un article intitulé « Se réconcilier signifie ne pas avoir à s'excuser deux fois ». Dans cet article, vous affirmez que la réconciliation ne signifie pas simplement de s'excuser, mais qu'il s'agit aussi de comprendre le mal qui a été fait d'une façon qui ne fait pas que reconnaître le passé, mais qui mène aussi à une nouvelle connaissance et à un engagement à ne pas répéter les mêmes erreurs à l'avenir. La réconciliation exige non pas seulement de dire ce qu'il faut, mais aussi de faire ce qu'il faut.

Dans cette perspective, pouvez-vous résumer quelques-uns des problèmes actuels?

Nous reconnaissons le programme touchant le système de services d'aide à l'enfance. Cela ressort clairement de la décision. Quels sont quelques-uns des autres problèmes qui expliqueront probablement certains des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui? Et peut-être deux ou trois problèmes que le gouvernement doit régler immédiatement?

• (1605)

Mme Cindy Blackstock: Le manque à gagner en matière d'éducation constitue hors de tout doute un élément clé. Je suis consciente du fait qu'il y a des investissements, mais, je le redis, ceux-ci comprennent les mêmes problèmes que ceux liés à la protection de l'enfance, c'est-à-dire qu'ils sont étalés sur cinq ans et qu'une tranche de 50 % de l'investissement ne sera pas accessible avant la cinquième année. Les enfants qui en sont à leur huitième année de scolarité ne pourront jamais tirer pleinement parti de l'investissement.

J'aime bien amasser les documents des années passées. J'ai dans mon bureau un rapport qui a été préparé à la demande de l'ancien ministre des Affaires indiennes à propos de l'éducation des enfants en Ontario. Le rapport avait été rédigé par un homme nommé R. Alex Sim. À l'époque, il recommandait de réformer l'éducation, par exemple en donnant un pouvoir décisionnel aux Premières Nations en matière d'éducation, en rendant l'éducation plus équitable et en veillant à ce qu'il y ait un programme adapté aux Autochtones. Dans son rapport, il demandait si quelqu'un voulait essayer de deviner l'année ou même le siècle où on allait réaliser de véritables progrès en matière d'égalité pour les enfants autochtones. Il a écrit cela en 1967. J'avais trois ans cette année-là; j'étais l'une des enfants qui auraient bénéficié de l'application de cette recommandation. Mais les choses ont stagné. Ces recommandations sont encore à l'étude, et j'ai maintenant 51 ans.

J'ai discuté avec des élèves autochtones inscrits à ces écoles sous-financées, et il est très éprouvant de les écouter. Je me souviens d'avoir rencontré Chelsey Edwards, de la nation Attawapiskat; elle a pris le rôle de porte-parole du Rêve de Shannen pour des écoles sécuritaires et confortables et pour une éducation équitable. Elle avait 15 ans, et elle m'a dit: « Cindy, il est trop tard pour sauver mon enfance, il est trop tard pour que je sois traitée équitablement, mais il n'est pas trop tard pour l'enfant né aujourd'hui. Nous pouvons faire quelque chose pour cet enfant. »

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas nous borner à ce concept d'égalité progressive: parce que nous n'atteignons jamais l'égalité. L'enfance n'est pas compatible avec une approche progressive. Je sais que cela a du sens pour le gouvernement d'étaler le processus sur cinq ans, mais cela n'a pas de sens pour l'enfant à l'école ou le parent d'un enfant à qui on ne donne pas la même chance de réussir. Vous ne pouvez pas ni ne devez accepter cela. Malgré tout, la société canadienne a fini par sombrer dans la complaisance à ce chapitre. Il faut régler ce problème immédiatement.

Il y a aussi le fait qu'un grand nombre de nations autochtones affichent des conditions de vie semblables à celles d'un pays du tiers-monde. J'ai entendu le même discours au cours des années: on dit qu'il est impossible d'approvisionner certaines de ces collectivités en eau potable. Eh bien, si une personne en orbite dans l'espace peut avoir accès à Twitter, je suis certaine qu'il est possible de fournir de l'eau potable à la nation Tyendinaga, située à une heure et demie de Toronto. Nous pouvons accomplir ce genre de choses si nous faisons preuve de volonté. Je ne vois pas comment on pourrait excuser le fait que l'un des 11 pays les plus riches au monde ne soit pas en mesure de fournir de l'eau potable à chacun de ses citoyens.

Pour terminer, nous devons garder à l'esprit que nous ne faisons pas tout en notre pouvoir pour les enfants du Canada. Il existe un classement mondial, l'indice KidsRights, qui classe les pays selon les efforts pour leurs enfants par rapport à leur richesse. L'année dernière, le Canada s'est classé 57^e à l'échelle mondiale.

Pour l'un des pays les plus riches, nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Je vous encourage, vous, les parlementaires, à vous pencher plus souvent sur la situation des enfants. L'économie se porte mieux que les enfants parce que vous en discutez souvent et que vous y portez beaucoup plus attention. La raison d'être fondamentale de l'économie est de veiller à ce que nos enfants en tirent parti et de s'assurer que notre société est viable, ce qui veut dire que nous devons faire des efforts pour nos enfants.

M. Gary Anandasangaree: Vous avez parlé d'appliquer un de ces programmes à la façon du plan Marshall. Pour ce qui est de la protection de l'enfance, quelle serait la conception de ce plan Marshall?

Mme Cindy Blackstock: Nous l'avons proposé dans les observations que nous avons présentées au tribunal. Nous voulons faire participer les gens aux solutions. Notre objectif n'est pas d'avoir gain de cause. Ce que nous voulons, c'est nous assurer que les choses changent pour les enfants.

Avant toute chose, nous sommes d'avis que vous devez revoir le montant de 108 millions de dollars à la lumière de la situation économique de 2016. Ensuite, vous devez débloquer cet argent. Vous devez vous conformer complètement au principe de Jordan et veiller à injecter l'argent nécessaire pour remédier aux problèmes urgents et aux problèmes relatifs à l'éloignement.

En outre, les investissements doivent être faits dans le cadre de plans adaptés à la culture, afin que nous puissions savoir quels sont les services adaptés à la culture ainsi que leurs coûts.

Nous avons également étudié une partie de la structure relative aux mécanismes de financement, les prétendues solutions à long terme que le vérificateur général a cernées pour nous année après année.

Nous songeons à un processus en trois étapes. Nous serions heureux de vous faire parvenir mes observations par rapport à ces solutions pour que vous puissiez les examiner. Je dispose également d'un mémoire qui sera traduit en français afin que vous puissiez le consulter.

M. Gary Anandasangaree: J'aimerais vous poser une question qui s'éloigne un peu du sujet, mais qui est tout de même très pertinente: je sais que l'Ontario dispose maintenant de statistiques ventilées selon la race en ce qui concerne la protection de l'enfance. Cela est-il aussi vrai pour toutes les provinces? Dans le cas contraire, que pouvons-nous faire pour disposer de ces statistiques d'un océan à l'autre?

•(1610)

Mme Cindy Blackstock: Aux États-Unis, il y a un système de collecte de données nationales sur la protection de l'enfance. Ce n'est pas le cas au Canada. À dire vrai, je ne peux même pas vous dire, ici et maintenant, combien d'enfants sont pris en charge actuellement par les services de la protection de l'enfance. Donc, j'encouragerais le gouvernement fédéral à envisager d'établir un système national de collecte de données afin de fournir un portrait plus juste de la situation des enfants, non seulement en ce qui concerne la protection de l'enfance, mais également dans d'autres domaines. Cela nous permettrait aussi de mener des études longitudinales afin de suivre ces enfants tout au long de leur vie.

M. Gary Anandasangaree: Effectivement, M. Jack Hicks, qui est venu témoigner à propos du suicide à notre dernière séance, a dit qu'il était difficile de se procurer des statistiques ventilées selon la race.

Selon vous, comment explique-t-on cette réticence?

Le président: Gary, j'ai peur que nous n'ayons pas le temps pour une troisième question. Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions de cinq minutes. La parole va à M. David Yurdiga.

M. David Yurdiga (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Nous tenons une discussion très importante, parce que nos enfants représentent l'avenir. Nos actions d'aujourd'hui vont déterminer leurs réussites futures, et je vous remercie donc d'être ici. C'est très important.

Pouvez-vous nous parler des difficultés relatives à la prestation de services à l'enfance et à la famille dans les collectivités du Nord? Un grand nombre de collectivités dans le Nord sont isolées. Il est très difficile d'envoyer des professionnels dans ces endroits, alors que proposez-vous pour régler ce problème dans la majorité des collectivités du Nord?

Mme Cindy Blackstock: Nous avons observé de bonnes pratiques dans diverses organisations autochtones. À la lumière des études que nous avons menées et des consultations que nous avons tenues, il semble effectivement que le sous-financement soit un facteur. Les nations autochtones ont de la difficulté à recruter du personnel qualifié même quand elles sont adjacentes aux zones urbaines, parce que les professionnels peuvent trouver, de l'autre côté de la rue dans la province, un emploi assorti d'un salaire beaucoup plus élevé. Une solution serait de simplement s'assurer qu'il y ait suffisamment de fonds pour recruter du personnel dans les collectivités du Nord et pour les maintenir en poste.

Aux fins de la prestation des services, nous devons aussi examiner certains moyens technologiques à notre disposition. Nous avons réussi des percées au chapitre de la télésanté, par exemple, mais nous n'avons pas les moyens d'élaborer des programmes similaires pour la protection de l'enfance afin d'offrir ce genre de services aux enfants dans les collectivités éloignées.

Nous devons également consacrer tous nos efforts pour tenter de régler le grand nombre d'inégalités. Dans les collectivités où il n'y a pas d'eau, d'assainissement ni de route, les études ont démontré qu'il est possible d'atténuer les facteurs nécessitant la protection de l'enfance si on règle les problèmes. Il faut déployer des efforts à ce chapitre, et nous pouvons y arriver. Si nous pouvons construire une plateforme au milieu de l'océan Atlantique pour forer des puits de pétrole, nous pouvons sûrement fournir des infrastructures aux collectivités du Nord pour que les enfants aient accès à de l'eau potable.

Ce sont toutes des choses qui pourraient aider.

M. David Yurdiga: Existe-t-il des programmes qui encouragent les gens dans les collectivités à devenir eux-mêmes des professionnels afin de remédier à ces problèmes? Au lieu de faire venir des gens dans la collectivité, vous pourriez former des gens de la collectivité. Y a-t-il des programmes qui encouragent nos jeunes à s'investir dans ce domaine?

Mme Cindy Blackstock: Je vais juste terminer de répondre à votre dernière question: je veux souligner qu'aux États-Unis, où il y a également des collectivités éloignées en Alaska, il n'y a aucun avis d'ébullition d'eau dans ces collectivités. Si les États-Unis peuvent y arriver, nous en sommes capables également.

Pour répondre à votre question à propos des enfants autochtones qui pourraient devenir des professionnels, il faut d'abord, pour devenir travailleuse ou travailleur social, réussir son enseignement primaire et passer à l'école secondaire. Nous savons que le sous-financement des écoles primaires et secondaires fait en sorte que les enfants autochtones sont moins susceptibles de recevoir leur diplôme, et moins susceptibles de réussir des études postsecondaires. Nous devons faire quelque chose à ce chapitre.

Nous avons effectivement été témoins d'innovations dans la prestation de l'éducation postsecondaire. Je travaille à l'Université de l'Alberta, et nous avons connu de très grandes réussites liées à l'élaboration de programmes de travail social en ligne. Il a également été démontré que les programmes d'études post-baccalauréales qui combinent une formation en ligne et une formation en personne donnent de bons résultats, autant dans les universités que dans les programmes de formation conjoints.

M. David Yurdiga: J'ai eu une formation commerciale, alors j'aime intervenir directement pour régler les choses. Si on doit remplacer quelque chose, on le remplace parce que c'est plus économique à long terme. Toutefois, il me semble qu'on s'est toujours contenté de mettre un baume sur les problèmes. Actuellement, il faut investir au chapitre des eaux usées et du logement. Pour le gouvernement, il s'agit d'un effort énorme.

Selon vous, quelles devraient être les priorités? Nous ne pouvons pas tout régler d'un coup, alors quelles devraient être les deux priorités principales?

•(1615)

Mme Cindy Blackstock: D'abord, j'aimerais que votre Parlement décide de s'engager à ne plus faire de discrimination raciale contre les enfants dans sa politique financière. Arrêtez de faire cela. Arrêtez de creuser l'écart qui nuit à toute l'enfance de nos jeunes. Deuxièmement, préparez un plan Marshall pour remédier au manque à gagner qui a pris de l'ampleur depuis 148 ans.

Si vous mettiez un terme à la discrimination raciale aujourd'hui, ce serait le plus beau des cadeaux pour le 150^e anniversaire du Canada. En tant que nation, il n'est pas digne de nous de faire de la discrimination raciale contre les enfants. Ce changement s'aligne sur les valeurs des Canadiens dans leur hymne, quand on dit qu'on protégera nos foyers et nos droits.

M. David Yurdiga: D'accord, merci.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il ne vous en reste plus. Merci.

M. David Yurdiga: Vraiment?

Le président: À dire vrai, quatre secondes.

Monsieur Michael McLeod.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Je vous remercie d'être venu nous présenter ces statistiques très choquantes. Je veux aussi remercier notre grand chef des Territoires du Nord-Ouest d'être parmi nous. C'est un plaisir de le voir.

J'ai utilisé les chiffres que vous avez présentés relativement à ce qui serait nécessaire pour tenter de régler les problèmes des enfants, ainsi que les 260 millions de dollars que le Comité devrait, selon vous, prendre en considération, et je me demandais comment tout cela est réparti. Parle-t-on de toutes les populations autochtones, ou seulement les Premières Nations? Cela ne comprend pas les Métis et les Inuits, n'est-ce pas?

Mme Cindy Blackstock: Non, ce que j'ai dit concernait les mesures d'aide d'urgence émanant du Tribunal canadien des droits de la personne, et cela ne concerne que les enfants des Premières Nations. Mon intervention était surtout axée sur la prestation de services à l'enfance et à la famille et sur le principe de Jordan, et cela ne comprend même pas l'aide sociale à l'enfance nécessaire pour les enfants des Premières Nations.

M. Michael McLeod: Vous avez étudié une région délimitée en Colombie-Britannique, mais vous êtes-vous penché sur ce qui se passe dans les Territoires du Nord-Ouest? Quand on parle des Premières Nations, la majeure partie du budget est prévue pour les réserves, mais il n'y a pas de réserve dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y a des collectivités autochtones. Avez-vous pris cette différence en considération?

Mme Cindy Blackstock: Le programme de prestation de services à l'enfance et à la famille d'AANC ne s'applique pas aux territoires. J'ai eu l'honneur de siéger à un groupe consultatif sur les changements législatifs et de visiter un grand nombre de collectivités autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai constaté que beaucoup des mêmes problèmes qui touchent les enfants sévissent là-bas aussi.

Les frontières ne devraient pas être imperméables en ce qui a trait aux solutions. Ces collectivités veulent avoir les mêmes possibilités que tout le monde afin d'élever leurs enfants en sécurité. J'encourage les territoires et le gouvernement fédéral à faire en sorte que les besoins de ces enfants et de ces familles soient comblés.

Bien sûr, vous pouvez demander au chef régional ici présent de vous fournir plus de détails sur les réponses du gouvernement. Ces demandes ne datent pas d'hier.

M. Michael McLeod: C'est exactement la réponse que j'attendais de vous.

Nous avons reçu beaucoup de personnes qui ont témoigné sur la question du suicide. On nous a présenté beaucoup d'informations, et nous avons été très choqués. Nous avons reçu Jack Hicks, qui a mené un grand nombre d'études sur le suicide. Il a cerné plusieurs problèmes qui doivent être réglés. Nous avons également reçu le président d'ITK, qui s'est exprimé sur le contexte où grandissent les enfants et la façon dont cela influence leur parcours de vie. Il n'y a pas de spécialistes dans le Nord. Les médecins ne se rendent pas de façon régulière dans nos collectivités. Vous avez de la chance si vous consultez le même médecin deux fois dans votre vie. La majeure partie du personnel infirmier sont des remplaçants, alors nous sommes probablement aux prises avec davantage de problèmes que les régions administratives du Sud.

Nous avons également des problèmes en matière de logement et de dépendance. Nous avons besoin de counseling, et nous avons besoin d'emplois. Tous ces problèmes doivent être réglés. J'étais très heureux de vous entendre dire que le gouvernement — qu'il s'agisse d'un gouvernement territorial ou provincial ou du gouvernement

fédéral —, doit apprendre à mieux connaître notre peuple. Nous croyons que le gouvernement doit en apprendre davantage sur la vie dans le Nord et les difficultés auxquelles nous faisons face en matière de coûts et d'éloignement.

On entend également dire que le système correctionnel est la suite de l'affaire des pensionnats, en ce sens qu'on enferme bien des gens qui ont besoin d'aide. Pendant ma campagne, les aînés étaient très préoccupés par les arrestations d'enfants.

● (1620)

Le président: Il vous reste une minute, Mike.

M. Michael McLeod: A-t-on essayé d'une façon ou d'une autre d'évaluer ce qu'il en coûterait globalement de régler certains de ces problèmes?

Mme Cindy Blackstock: Cela n'a pas été fait dans le cadre d'un plan de type Marshall, mais nous savons ce qu'il vous en coûterait de ne rien faire ou de continuer votre approche au compte-gouttes. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, chaque dollar investi par le gouvernement pour un enfant permettra d'économiser 20 \$ américains à terme. Si vous gardez votre dollar aujourd'hui, vous devrez dépenser 20 \$ plus tard en programmes correctionnels, en soins de santé mentale et en traitement des dépendances.

Pour reprendre ce que Frederick Douglass a dit dans les années 1800, il coûte moins cher d'élever un enfant sain que de réparer un homme brisé. C'était vrai à l'époque, et c'est toujours vrai aujourd'hui.

Le président: La parole va maintenant à Arnold Viersen. Allez-y.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame Blackstock, je vous suis très reconnaissant d'être venue ici. J'ai deux ou trois questions à vous poser.

D'abord, pouvez-vous m'expliquer ce qu'est le « plan Marshall »?

Mme Cindy Blackstock: Trop souvent dans le passé, l'approche du Parlement a été de s'attaquer à un problème à la fois, que ce soit le suicide chez les jeunes, les lacunes en matière de protection de l'enfance, le logement ou l'eau. Ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, c'est étudier les facteurs déterminants qui lient tous ces problèmes. Selon moi, il s'agit des inégalités, du manque de reconnaissance et de l'absence de soutien pour des solutions ancrées dans la collectivité, et la capacité déficiente du gouvernement fédéral. Je crois qu'un plan Marshall pourrait nous aider à attaquer toutes ces inégalités dans tous ces domaines de vie.

M. Arnold Viersen: Vous avez souligné le fait que nous pouvons forer des puits de pétrole au milieu de l'océan, mais que nous ne pouvons pas approvisionner les collectivités autochtones en eau. Toutefois, il y a une différence fondamentale entre les deux. Le forage en mer relève du secteur privé, tandis qu'approvisionner les nations autochtones en eau est entièrement la responsabilité du gouvernement fédéral.

Il y a d'autres domaines de vie qui sont entièrement sous responsabilité fédérale où nous connaissons un échec cuisant; fournir de l'eau aux nations autochtones n'est qu'un problème parmi d'autres. Dans ma province, l'Alberta, nous avons des caribou, et les deux seuls troupeaux qui ont disparu se trouvaient à Jasper et à Banff, entièrement sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

Y a-t-il une entreprise privée, ou n'importe quel autre modèle, qui pourrait permettre de fournir une partie de ce que vous avez mentionné? Par exemple, j'ai à l'esprit quelque chose d'intéressant qui s'est passé à Airdrie, en Alberta. La grêle y est un problème important, et vous pensez sûrement qu'on ne peut rien faire contre la grêle. Malgré tout, il y a une entreprise privée dans le domaine de l'assurance, qui ensemence les nuages afin d'affaiblir les chutes de grêle. J'ignorais qu'ils le faisaient. On pourrait donc s'appuyer sur le secteur privé dans certains cas. Y avez-vous songé, d'une façon ou d'une autre?

Mme Cindy Blackstock: Monsieur, vous soulevez un point important.

Avant, je travaillais à la protection de l'enfance à l'extérieur des réserves, dans l'une des municipalités les plus riches du Canada, à West Vancouver, dans la zone résidentielle de British Properties. On ne m'a jamais demandé, pas une seule fois, de demander à ces personnes riches de chercher des subventions privées pour la prestation des services de protection de l'enfance.

Au Canada, nous avons déterminé que certains services étaient des biens publics. Les Premières Nations ne devraient pas avoir à chercher des subventions privées pour des services qui sont des biens publics dans le reste du pays. Intrinsèquement, ce serait une pratique discriminatoire, et je suis convaincue que cela n'aurait pas votre soutien.

Je crois qu'il est aussi important de souligner le fait que la Commission royale sur les peuples autochtones célèbre son 20^e anniversaire cette année. Le plan Marshall que nous avons mentionné est parti de là. Les recommandations qui y figurent n'ont jamais été mises en oeuvre, y compris celles qui recommandaient de fournir du soutien aux Premières Nations afin de pouvoir abandonner la Loi sur les Indiens. Nous pourrions avoir des infrastructures économiques, sociales et spirituelles viables. Je vous recommande de consulter ce rapport, car je crois qu'un grand nombre des recommandations sont d'actualité aujourd'hui. Si elles avaient été mises en oeuvre à l'époque, nous ne serions peut-être pas ici à en discuter aujourd'hui.

M. Arnold Viersen: Sans aucun doute.

Je vais parler d'éducation. Dans la province de l'Alberta, par exemple, nous avons un des meilleurs systèmes d'éducation au monde, parce que nous faisons jouer une vaste gamme de types différents d'éducation.

Il est clair que ce que nous faisons présentement ne fonctionne pas. La solution la plus simple est toujours de demander plus d'argent au gouvernement fédéral, mais cela n'a pas fonctionné dans le passé, et je doute que dépenser encore et toujours plus d'argent soit une solution.

• (1625)

Mme Cindy Blackstock: Monsieur le député, avec tout le respect que je vous dois, les enfants des Premières Nations n'ont jamais reçu le même niveau d'éducation que les autres Canadiens. Cela n'est jamais arrivé, et j'aimerais que cela se fasse.

Nous savons, grâce aux deux écoles qui ont bénéficié d'un financement équitable et qui ont été mises à niveau dans le cadre de l'Initiative d'éducation autochtone Martin, que les enfants qui accusaient un taux d'alphabétisation très faible au départ peuvent même surpasser les enfants non autochtones en seulement quelques années. Il y a donc, selon moi, des projets qui montrent que cela peut fonctionner.

M. Arnold Viersen: Sans aucun doute.

Je voulais savoir d'où la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations tire son financement?

Mme Cindy Blackstock: C'est une bonne question, parce que dans les 30 jours qui ont suivi le dépôt de la plainte, le gouvernement précédent a suspendu tout notre financement. Nous ne recevons plus d'argent du gouvernement, tout notre financement vient de donateurs du secteur privé.

M. Arnold Viersen: Vous avez répondu à toutes mes questions.

Le président: J'ai bien peur que notre temps tire à sa fin. Nous allons devoir conclure pour ce témoignage.

Madame Blackstock, monsieur Erasmus, je veux vous remercier d'être venus aujourd'hui. Vos témoignages nous seront très utiles pendant nos débats sur le Budget supplémentaire des dépenses.

Merci beaucoup de votre temps.

Les travaux sont suspendus pendant deux minutes.

• (1625)

(Pause)

• (1630)

Le président: Nous allons maintenant mettre de côté le Budget supplémentaire des dépenses. J'avise donc les membres du Comité et les personnes présentes dans la salle que nous allons passer à un sujet connexe, mais différent: celui du suicide chez les peuples autochtones et dans leurs collectivités.

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui M. Isadore Day, chef régional de l'Ontario de l'APN, qui nous présentera son exposé.

Monsieur le chef régional, je crois que vous devez comprendre à présent comment fonctionnent les cartons. La parole est à vous.

Le chef Isadore Day (chef régional de l'Ontario): Oui, merci, monsieur le président.

Pour commencer, je tiens à rendre hommage au Créateur, à la création, aux prières et aux protocoles. Je tiens aussi à rendre hommage au territoire traditionnel des Algonquins.

Je tiens à rendre hommage à Cindy Blackstock, le témoin précédent, et la remercier de tout le travail qu'elle fait avec le Tribunal canadien des droits de la personne pour la protection de l'enfance.

Je veux aussi souligner le fait que je suis accompagné de Ken Young, pour nous rappeler et souligner le fait que nous sommes dans une ère de réconciliation. Ken est un survivant des pensionnats indiens et un leader dans les collectivités autochtones qui connaît très bien ces questions. Je veux qu'il soit à mes côtés pour me rappeler le fait que ce que nous faisons présentement, nous le faisons aux fins de cette ère de réconciliation et du travail important qui doit être accompli grâce aux témoignages que nous présentons à votre Comité.

Je tiens également à rendre hommage aux chefs des Premières Nations ici présents et aux membres du Comité.

Je suis ici en tant que chef régional de l'Ontario, membre de l'exécutif de l'APN chargé du portefeuille de la santé et président du Comité des chefs sur la santé de l'APN.

Je suis aussi ici en tant que fier membre de la nation Serpent River. Pour moi, vous ne tenez pas seulement des discussions sur des politiques; il s'agit littéralement de discussions de vie ou de mort; les décisions qui doivent être prises ici à Ottawa auront un impact profond sur les familles qui vivent dans des collectivités comme la mienne.

Nous devons toujours faire preuve de prudence quand il s'agit du suicide. Comme nous l'avons vu ces derniers jours, la collectivité de Woodstock dans le sud de l'Ontario est aux prises avec une vague de suicides qui a mis cette question au premier plan pour tous les Canadiens.

Avant de vous présenter ma déclaration préliminaire, je tiens à souligner le fait que nous pouvons seulement mettre fin à la crise actuelle découlant des suicides si nous jouons sur tous les déterminants sociaux de la santé.

Nos collectivités ont besoin d'eau propre, de logements sécuritaires et adéquats, d'un système d'éducation décent et d'une économie viable. Si nous pouvons échapper à ces conditions semblables à celles du tiers monde et rejoindre le reste du Canada, nos enfants n'auront plus alors à vivre dans le désespoir, et cette crise nationale disparaîtra. Je vais le dire en termes simples, vous ici présents avez le pouvoir de recommander enfin de mettre un terme à la plus grande honte du Canada: la pauvreté et le désespoir dans les Premières Nations, et leur expression concrète: le suicide.

Ce problème a des causes profondes, comme vous l'avez entendu tout au long de votre étude: le suicide dans les collectivités autochtones est le fruit d'une combinaison d'un grand nombre de facteurs historiques, sociaux, politiques, économiques et environnementaux: soit les déterminants sociaux de la santé. Il y a une chose que je veux mettre en relief. Je ne veux pas trop approfondir le sujet, mais je dois mettre en relief les graves conséquences des changements climatiques et leurs effets éventuels sur l'esprit des gens ainsi que sur l'identité collective et les émotions de ceux qui vivent dans les collectivités éloignées du Grand Nord. Selon moi, l'idéation suicidaire pourrait être et est probablement liée aux changements climatiques.

Le plus important de ces facteurs est le colonialisme. Les colonisateurs ont forcé les peuples autochtones à quitter leurs terres et leurs eaux, les séparant ainsi de leurs racines identitaires, de leur spiritualité et de leur sécurité économique. Les systèmes de gouvernance des Premières Nations ont été affaiblis et remplacés par des systèmes étrangers dont la vision du monde, fondée sur la hiérarchie et le patriarcat, était profondément différente. On a battu nos enfants dans les pensionnats jusqu'à ce qu'ils en oublient leurs langues. Nos enfants ont été enlevés à leurs familles pour être placés dans ces pensionnats où ils ont vécu de la violence physique, sexuelle et psychologique.

Les taux effarants d'enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance témoignent du fait que cet héritage douloureux se poursuit, comme l'a si éloquemment expliqué en détail Cindy Blackstock dans l'exposé précédent.

Les jeunes Autochtones sont aux prises tous les jours avec le stress de vivre dans la société canadienne qui se réclame d'être fondée sur des principes d'équité, de justice et de respect de la diversité, alors qu'eux-mêmes doivent survivre dans des collectivités où il leur est impossible de subvenir à leurs besoins fondamentaux, comme avoir accès à l'éducation et à de l'eau potable. Parallèlement, les sections de commentaires dans les médias, lorsqu'une histoire les concerne, sont inondées de messages disant qu'ils mènent la grande vie aux crochets des contribuables.

Comment s'étonner, face à tout cela, qu'il y ait une crise du suicide chez nos jeunes? À vrai dire, il s'agit d'un résultat parfaitement prévisible, vu tout ce que nos jeunes et nos collectivités vivent chaque jour.

●(1635)

Je tiens à souligner que le profil démographique de ceux qui font une tentative de suicide ou se suicident change beaucoup. Le suicide d'enfants et d'ainés au crépuscule de leur vie n'est pas la norme, mais cela devient de plus en plus évident dans les statistiques sur le suicide chez les Premières Nations. Le suicide d'un garçon de 10 ans dans le territoire de la Nation nishnawbe-aski et d'un aîné dans la région du Traité n° 3 ne sont que deux exemples que je citerais où les problèmes culminants tenaient à l'absence de services primaires de santé et de santé mentale — à bout portant, comme résultat des compressions dans les services de santé chez les Premières Nations au cours de la dernière décennie.

La question qui se pose alors est la suivante: que pouvons-nous faire?

Je vais maintenant passer à la question du suicide. Il est impératif d'aborder les déterminants sociaux de la santé chez les Premières Nations et de soutenir et de défendre l'adoption d'approches communautaires à l'égard de la prévention du suicide, que nos jeunes appellent « promotion de la vie », ce qui signifie simplement d'investir et de donner au suivant pour élaborer des programmes destinés aux jeunes et à leurs collectivités. Les jeunes ont besoin que les décideurs leur accordent la priorité et suscitent de l'espoir parmi eux au moyen d'un investissement stratégique.

Nous félicitons la ministre Philpott d'avoir rencontré nos jeunes pas plus tard qu'hier. Je veux citer quelque chose que la ministre a dit, parce que cela concerne la réunion:

Je suis reconnaissante de pouvoir m'entretenir directement avec les jeunes des Premières Nations, et je tiens à remercier les membres du Conseil des jeunes de l'APN d'avoir présenté leurs préoccupations et leurs idées. Leur volonté de parler de leurs défis et de la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour y apporter des solutions m'aide à mieux comprendre comment le gouvernement du Canada peut assurer leur bien-être. Leur soutien est un facteur essentiel pour que des changements positifs et à long terme soient apportés.

Je tiens à féliciter les jeunes, l'APN et la ministre des efforts qu'ils ont déployés et du travail important qui découlera de la table ronde.

En même temps, j'aimerais voir ressortir trois choses des propos de la ministre Philpott. La première, c'est que nous avons besoin d'agir maintenant — consentir des efforts définis, budgétisés et concertés. La deuxième chose, c'est que la ministre doit s'assurer que la planification à moyen et à long terme dans les négociations entourant les accords sur la santé tient officiellement compte de nos jeunes dans le cadre du processus. La troisième, c'est que la ministre travaille avec les jeunes de l'APN pour que la promotion de la vie soit davantage qu'une simple idéologie. Nous devons créer des investissements stratégiques qui visent la diminution du taux de suicide dans le cadre de programmes destinés à nous éloigner de la crise de suicides nationale actuelle que vivent nos populations de jeunes pour insister davantage sur le renforcement d'une nouvelle génération de jeunes qui ont les moyens de choisir la vie plutôt que la mort. Bien sûr, le gouvernement doit considérer que leur vie est valable et digne d'être vécue et qu'elle vaut les efforts consentis à l'égard des investissements stratégiques.

Nous devons assister à la mise en oeuvre complète du Cadre du continuum du mieux-être des Premières Nations et ajouter l'élément de la jeunesse dans les stratégies sur la promotion de la vie. Le cadre décrit des occasions qui permettent de faire fond sur les forces communautaires et la gestion des ressources afin d'améliorer les programmes existants en matière de santé mentale pour les collectivités des Premières Nations. Cela suppose le développement communautaire, comme l'a indiqué l'intervenant précédent; des systèmes de soins de santé de qualité et une prestation compétente des services; la collaboration avec les partenaires; un financement accru et souple et l'assurance que la culture est au centre du Cadre du continuum du mieux-être.

La mise en oeuvre complète signifie augmenter le degré de souplesse des ressources afin d'accroître la capacité et assurer des systèmes de soins de santé de qualité et une prestation compétente des soins de sorte que toutes les Premières Nations aient accès à l'ensemble des services essentiels qui constituent le continuum des soins.

Pour ce qui est des déterminants sociaux de la santé, comme nous l'avons mentionné précédemment, les interventions du système de soins de santé ne sauraient à elles seules réagir aux résultats en matière de santé. Ce qu'il faut, c'est un investissement réel et important dans les déterminants sociaux de la santé, y compris une infrastructure adéquate et sécuritaire, une éducation pertinente sur le plan culturel, un système de protection de la jeunesse réformé et des débouchés économiques, entre autres choses.

En outre, la recherche révèle que l'autodétermination et la continuité culturelle agissent comme protection importante contre le suicide chez les jeunes; par conséquent, l'autodétermination des collectivités et le soutien accordé pour des activités culturelles sont aussi des activités de promotion de la vie nécessaires.

Grâce à l'engagement à l'égard de négociations de nation à nation et aux investissements figurant dans le budget de 2016, le nouveau gouvernement a fait un pas important pour ce qui est de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, mais la réalité, c'est que les jeunes des Premières Nations continuent de camper dans des maisons envahies de moisissures et bondées sans avoir accès à de l'eau potable. Beaucoup de travail doit être fait. Ils ont assez attendu.

• (1640)

Le président: Vous avez une minute, s'il vous plaît, monsieur Day.

Le chef Isadore Day: Nous devons soutenir l'adoption d'approches communautaires à l'égard de la prévention du suicide et de la promotion de la vie. Étant donné le rôle de l'autodétermination comme protection contre le suicide, il est d'une importance vitale de soutenir l'adoption d'approches communautaires à l'égard d'activités et de programmes de prévention du suicide. Ceux-ci doivent être mis en oeuvre. Les programmes de développement communautaire, qui réduisent le risque de suicide, comprennent des activités de perfectionnement des compétences et de renforcement des capacités d'adaptation, de préparation à l'emploi et de loisirs qui diminuent l'isolement et augmentent le soutien par les pairs chez nos jeunes.

Pour terminer ma présentation, je souhaite lire quelques citations, parce que ce sont des choses que des gens ont dites relativement à la question du suicide et qu'ils veulent voir communiquées au gouvernement.

Voici une mère. Elle dit ce qui suit:

En tant que mère d'un jeune autochtone transgenre, qui a activement cherché de l'aide immédiate pour [mon] fils durant une crise de suicide, j'ai rapidement découvert qu'il y a peu de ressources appropriées sur le plan culturel qui sont

accessibles, à lui ou à sa famille, voire aucune. Toutes les ressources constituaient principalement des systèmes de soutien en grande partie centrés sur la ville, nous donnant l'impression d'être écartés des conversations sur le suicide et encore plus isolés et seuls, ce qui a amené mon fils à cette situation de crise. Nous avons besoin de ressources immédiates pour aider à soutenir nos jeunes en crise et aider les familles qui sont incapables de trouver ce soutien absolument nécessaire qui fait défaut sur nos territoires éloignés et urbains des Premières Nations.

Voici la deuxième citation:

En tant que peuples des Premières Nations, nous faisons face à de grands enjeux qui tiennent à la dépossession de nos terres et au fait d'être systématiquement arrachés à nos familles par l'intermédiaire des pensionnats. Le Canada et les provinces doivent se réconcilier et composer avec les conséquences du système des pensionnats indiens et du système de la Loi sur les Indiens — jusqu'à ce que ces enjeux soient abordés directement, nos membres continueront de ressentir de l'impuissance — nos membres continueront de mourir de problèmes de santé chroniques et de suicide.

Et voici la dernière:

Les tendances du suicide chez nos Premières Nations font partie des résultats du « post-traumatisme collectif ». Il faut maintenant guérir la collectivité — nous ne pouvons plus attendre —, et nos familles doivent être un élément central de la guérison, ce qui renforcera nos collectivités.

Merci du temps qui m'a été alloué, monsieur le président.

Je vais répondre à des questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Day. Il serait effectivement très utile que vous nous laissiez vos notes d'allocation.

Le chef Isadore Day: Absolument.

Le président: Nous passons aux questions de sept minutes, et la première question provient de Don Rusnak.

M. Don Rusnak (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur Day, je suis heureux de vous revoir.

Comme vous le savez, je suis originaire du territoire du Traité n° 3 dans le nord-ouest de l'Ontario, et nous avons eu des crises de suicide dans les collectivités. Je suis au courant de problèmes particulièrement graves dans des collectivités membres de la NAN. J'interagis beaucoup avec des gens des collectivités membres de la NAN et de la ville de Thunder Bay.

J'ai beaucoup entendu dire, au cours des derniers temps — en réalité, au cours de mes nombreuses carrières variées, y compris celle au sein du Grand conseil du Traité n° 3 — que le suicide est une chose. C'est une crise qui doit faire l'objet d'une intervention immédiate et non seulement d'une intervention de fortune, mais l'argent n'est pas la seule réponse pour régler le problème dans les collectivités. Il est très important que le gouvernement écoute les gens qui connaissent leurs collectivités et connaissent les enjeux présents dans leurs collectivités.

Cela dit, dans le cadre de votre expérience auprès de la ministre de la Santé et de la ministre des Affaires autochtones et du Nord et des représentants de son ministère, avez-vous été témoin de discussions concernant des solutions communautaires provenant des collectivités qui aient été communiquées aux deux ministères qui sont si intimement concernés?

•(1645)

Le chef Isadore Day: J'aimerais seulement porter mon attention sur la réserve que vous avez exprimée concernant le fait que le financement n'est pas le seul enjeu. Je veux mettre cela sur la table, parce que c'est une observation importante. J'assimile cela au fait de monter à bord d'un véhicule et d'aller quelque part. Nous savons évidemment que nous ne pouvons rester là où nous sommes. Nous sommes dans une situation de crise. Nous entendons parler de ces urgences de santé publique. Nous entendons parler de tentatives de suicide et de suicides, donc nous savons que nous ne pouvons rester là. Les véhicules que nous avons — et je laisse cela dans les mains du Comité aujourd'hui — nous avons fait toute la planification. Nous avons beaucoup parlé du cadre nécessaire pour que le travail soit fait. C'est ce que je peux vous dire.

Cette partie de la discussion n'a plus à se tenir. Nous avons les outils. Nous avons le cadre. Nous savons ce qui doit être fait. Nous savons où nous voulons aller. Nous avons le véhicule. Nous avons le plan. Nous avons besoin des fonds nécessaires pour faire rouler la machine. C'est la question. Nous avons maintenant besoin d'un investissement stratégique. Nous ne pouvons plus parler de cette question. Nous avons le plan. Nous avons besoin des fonds nécessaires pour faire rouler la machine.

Faites l'investissement. Passons à autre chose.

M. Don Rusnak: Je ne pourrais être plus d'accord avec vous. Je sais que, lorsque je faisais partie du Grand conseil du Traité n° 3, nous avions des cadres qui n'étaient pas financés. Je sais que c'est très important pour le travail du Comité que nous entendions parler non seulement des problèmes immédiats, mais aussi de solutions à long terme. Nous savons que, au cours des dernières années, il y a eu des problèmes de financement pour beaucoup de nos organisations des Premières Nations qui ont fait un excellent travail, mais qui ont besoin d'une augmentation de leur financement. Le gouvernement s'est certainement engagé à augmenter ce financement à des niveaux historiques.

J'entends dire depuis de nombreuses années que les Premières Nations, au bout du compte, piloteront ces solutions à long terme en créant une économie dans laquelle elles écrivent leur propre destinée. J'ai parlé à beaucoup de chefs dans ma circonscription. Le chef Leonard, de la nation de Rainy River, estime que le fait de prendre part à l'économie et de créer des débouchés et des richesses pour sa collectivité finira par faire avancer sa collectivité et que, dans l'avenir, on peut espérer ne pas voir beaucoup des problèmes que nous voyons maintenant et ne pas avoir à gérer des crises.

Selon ce que vous avez vu en Ontario, pouvez-vous nous donner des solutions à long terme de sorte que nous n'aboutissions pas sans cesse à ces situations de crise, où le gouvernement réagit essentiellement encore et toujours à des crises?

Le chef Isadore Day: Si nous examinons des solutions à long terme, issues des idées et de la sagesse de notre participante précédente, Cindy Blackstock, elle a fait mention de la Commission royale sur les peuples autochtones, qui remonte maintenant à 20 ans. Nous voyons aussi quelque chose de plus récent. Il y a un an, nous avons pris connaissance du sommaire exécutif des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. Si l'on prend ces deux efforts combinés d'une approche commandée pour examiner les problèmes et les solutions qui sont ressortis, certaines des solutions concernant la Loi sur les Indiens proviennent de la Commission royale sur les peuples autochtones, mais aussi des gens qui en font partie, ce qui est arrivé à nos peuples dans le cadre des pensionnats...

Si l'on prend les 94 appels à l'action et la feuille de route qui est présentée dans le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation, on se rend compte que, dans ces deux choses combinées, il y a une panoplie d'options, de solutions de rechange et de modèles concernant une solution à long terme. C'est une question très importante, mais nous avons maintenant devant nous les plans d'action, la feuille de route, et je crois que nous devons simplement agir. Je souligne l'importance que le présent gouvernement consentisse des investissements à court et à moyen terme. Le gouvernement de l'Ontario l'a fait récemment. Il a présenté ses excuses à l'Assemblée législative de l'Ontario. Au cours des deux dernières semaines, il a dégagé un demi-milliard de dollars pour les Premières Nations dans la province de l'Ontario. Nous avons besoin que le Canada aille de l'avant à cet égard.

•(1650)

Le président: Merci. Nous avons utilisé exactement sept minutes.

Monsieur David Yurdiga, vous avez la prochaine question.

M. David Yurdiga: J'aimerais remercier les chefs régionaux Day et Young de participer à notre très importante étude.

Il existe nombre de stratégies sur le suicide, qu'elles visent les jeunes, les adultes ou même les aînés. L'Assemblée des Premières Nations s'est-elle penchée sur ces différentes stratégies afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas? Évidemment, certaines collectivités se portent très bien pour ce qui est des programmes. On peut comparer une collectivité et une autre qui se trouve juste à deux heures de route et voir deux réalités très différentes. Avez-vous quelque chose à dire concernant les stratégies et ce qui existe actuellement?

Le chef Isadore Day: Je crois que les stratégies et les études selon une approche anthropologique nous donnent de l'information avec laquelle nous pouvons travailler. Je crois que nous devons souligner le fait qu'il y a aussi des nouveaux facteurs sur le plan des questions et des conditions sociales.

J'aimerais mentionner ici que le principal facteur est l'inaction des gouvernements devant de véritables injustices. Par exemple, Mme Cindy Blackstock parle depuis un certain temps de la question de la protection de la jeunesse, et nous parlons beaucoup de la question des pensionnats indiens, qui couve depuis un certain nombre d'années. Il semble que nous faisons face à des enjeux et à des impacts multigénérationnels.

Une chose que je vais continuer à souligner est l'enjeu et le besoin d'un réel investissement stratégique, mais je prends acte de votre remarque concernant le fait d'envisager et de possiblement faire une méta-analyse de toutes les études qui existent. Au Comité des chefs sur la santé, nous croyons certainement que, à mesure que nous approchons de la signature de l'accord sur la santé, nous voulons effectivement adopter une approche fondée sur un cadre de politiques sanitaires et sociales. Nous voulons vraiment être en mesure d'apporter quelque chose aux efforts des jeunes concernant la promotion de la vie. Si nous voulons être en mesure de faire cela de manière responsable, nous devons avoir une bonne interprétation de ce que disent toutes ces études et tous ces rapports.

Nous avons ce travail devant nous en ce moment, monsieur le président, et je veux vous dire que nous discuterons directement de cet enjeu avec nos jeunes et que celui-ci fait aussi partie du travail que le Comité des chefs sur la santé fait à mesure qu'il présente ces types de propositions au gouvernement fédéral.

M. David Yurdiga: On prétend que le programme de prévention du suicide du Québec est un des meilleurs au monde. Avez-vous examiné ce programme? Je crois savoir qu'il a réduit le taux de suicide de presque 50 %. Avez-vous analysé ce modèle?

Le chef Isadore Day: Lequel, monsieur?

M. David Yurdiga: C'est le programme de prévention du suicide du Québec.

Le chef Isadore Day: Non, je ne l'ai pas analysé. Je m'excuse. Je ne peux pas dire que je l'ai analysé.

M. David Yurdiga: C'est très important. Je crois que nous devons tout examiner. On m'a déjà dit que chaque collectivité est unique et qu'un programme efficace peut ne pas fonctionner dans une autre collectivité; une collectivité peut avoir plus de ressources pour offrir des possibilités économiques. Il y a beaucoup de facteurs. Je ne sais pas si une seule stratégie va convenir à toutes les collectivités.

Pouvez-vous vous prononcer là-dessus?

Le chef Isadore Day: Oui, je le peux. Je vais prendre un certain risque ici. Je n'ai pas lu l'étude, mais comme vous mentionnez la région du Québec, je suis à peu près certain que cela concerne peut-être les ententes d'autonomie gouvernementale dans la région du Nord du Québec et la Commission Crie-Naskapie de La Baie-James et la capacité qu'elles confèrent d'exercer plus de contrôle dans les programmes sanitaires et sociaux des Premières Nations, mais — fait plus important encore — d'être en prise directe sur la gestion des terres et des ressources de la province de Québec, conjointement avec le gouvernement.

Je parierais, monsieur le président, que c'est l'une des principales raisons pour lesquelles les taux de suicide ont baissé de 50 %.

M. David Yurdiga: Concernant ces stratégies de prévention du suicide, quelle est l'importance d'intégrer des éléments culturels à une telle stratégie, par exemple, les pratiques de guérison culturelles? Devraient-elles constituer l'une des composantes les plus importantes de la stratégie?

•(1655)

Le chef Isadore Day: Oui. Je crois que cela va sans dire. Si vous me permettez, je vais vous en dire davantage et vous expliquer pourquoi je crois que c'est le cas.

C'est trompeur, bien souvent. La plupart des gens ne veulent pas mourir, sauf ceux qui veulent avoir le droit de choisir de mourir. Je veux qu'il soit très clair que nous parlons ici de la perte évitable de vies et du fait que nos gens ne veulent pas mourir. Il y a un aspect trompeur à cela. Nous voulons incontestablement vivre; nous voulons une vie meilleure.

Quelle est la dernière partie de votre question?

M. David Yurdiga: Je sais que dans certaines collectivités, même certains des membres de ma famille parlent de s'identifier à la culture, et ils en veulent plus.

Évidemment, nombre d'Autochtones ne vivent plus sur une réserve des Premières Nations. Ils vivent dans d'autres collectivités. Il semble y avoir un manque de programmes pour eux. Ils ne fréquentent peut-être pas nécessairement une école sur leur réserve. Ils sortent de leur collectivité pour faire des études.

Il ne semble pas y avoir assez de programmes pour répondre à leurs besoins en matière de culture.

Le chef Isadore Day: Je m'explique. C'est probablement un des plus grands facteurs de réussite de ces types de programmes dont on a besoin. Je dirais seulement que, pour cette personne qui veut vivre

plus que tout, les gens de notre nation s'en remettent et renverront toujours à la question du lien avec la Terre qui les accueille.

Souvent, nos gens font face à la question du suicide en raison de problèmes d'identité. Nous voyons certainement qu'un retour à la langue, à la culture, à la terre, que le fait d'avoir conscience de soi et d'être en prise directe sur la terre et la collectivité et son foyer est critique. C'est le principal facteur de réussite des programmes de prévention du suicide que nous voyons partout.

Le président: Charlie Angus.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président, et merci à vous, chef. Heureux de vous revoir. Merci, monsieur Young, d'être ici.

J'aimerais envisager la situation sous deux angles. Le premier est que notre comité — nous nous intéressons aux politiques du gouvernement — alors commençons là pour ensuite voir ce qui se passe sur le terrain. Alors, quelle est la situation sur le terrain?

Vous avez parlé du fait de ne pas avoir les fonds nécessaires pour faire rouler la machine. Nous avons visité Kashechewan et Attawapiskat la semaine passée, avec la ministre Philpott, où elle a vu les « cliniques Tylenol ». C'est ainsi qu'on les appelle. Il n'y a pas de médecin, elles n'offrent pas des services médicaux dignes de ce nom et elles n'ont pas de travailleurs en santé mentale. Il n'y a pas de nouvel argent prévu dans le budget fédéral pour les services de santé ou de santé mentale pour les collectivités autochtones.

Que signifie ce manque à gagner? À quoi songez-vous pour combler ce manque à gagner?

Le chef Isadore Day: Aujourd'hui, nous nous penchons sur la crise sanitaire des Premières Nations, et particulièrement sur la santé mentale. Nous croyons que la santé mentale devrait s'inscrire dans un régime partagé. Nos Premières Nations sont tout à fait prêtes à faire ce travail, mais, comme vous l'avez dit, un des manques à gagner dans le budget de 2016 concernait la santé mentale et les dépendances.

Nous avons un plan très concis. Nous avons décrit les types d'investissements qui sont requis. Vous vous souviendrez que dans le cadre des travaux du comité permanent sur l'urgence sanitaire de la NAN, le gouvernement faisait face au problème tel qu'il était perçu dans le Nord. Toutefois, dans l'ensemble, ce dont nous avons besoin partout au pays en ce moment, c'est d'une augmentation annuelle de 136 millions de dollars pour s'occuper de la santé mentale et des dépendances. Il s'agit d'investissements qui auraient dû être faits dans le budget de 2016.

Nous avons été très concis et clairs sur la façon de diviser cet investissement. Cela figure dans nos documents supplémentaires.

M. Charlie Angus: Merci. C'est très utile.

Nous avons beaucoup entendu parler du Cadre du continuum du mieux-être des Premières Nations, mais le gouvernement a dit au Comité qu'il y avait 350 000 \$ pour cela. De quoi avons-nous besoin pour nous assurer d'optimiser cette somme?

Le chef Isadore Day: Encore une fois, la demande générale est de 136 millions de dollars, somme répartie entre 633 Premières Nations au pays. Cela montre simplement que même la somme de 136 millions de dollars est une estimation assez prudente. Nous avons assurément besoin de plus d'argent, mais c'est ce qu'il nous faut dans l'immédiat.

•(1700)

M. Charlie Angus: C'est vraiment utile, parce que j'ai effectivement reçu un message sur Facebook d'une jeune femme d'une de nos collectivités du Nord. Elle a dit: « J'ai entendu dire qu'une équipe d'intervention d'urgence s'en va à Attawapiskat. Pourriez-vous nous envoyer deux ou trois travailleurs dans notre collectivité? C'est que nous n'en avons pas... »

Voici un exemple concret. En 2009, nous avons vécu une horrible crise de suicides dans la région de la Baie-James, et le chef Jonathan Solomon en a parlé de manière éloquente. À l'époque, la province mettait à pied du personnel à Payukotayno parce que ce bureau avait utilisé son budget: ils travaillaient jour et nuit pour garder des enfants en vie.

Il y a eu ensuite un tollé de protestations, alors le gouvernement provincial a augmenté ses efforts et a dit qu'il embaucherait de nouveaux travailleurs. En 2012, lorsque personne n'y prêtait attention, il les a tous mis à pied.

En 2014, j'étais dans les collectivités, et nous avons des enfants faisant l'objet d'une surveillance pour risque de suicide parce qu'il n'y avait aucun travailleur en santé mentale et que le seul outil à leur disposition était de garder les enfants en détention et de les confier à un organisme de protection de la jeunesse ou de les placer en famille d'accueil, car elles n'avaient pas d'autres outils pour aider ces enfants. Les enfants se cachaient.

En 2016, nous avons connu une autre vague majeure de suicides, et tout le monde désespérait et disait: « Comment cela a-t-il pu se produire? »

Il me semble que si nous n'avons pas de soutien continu sur le terrain pour aider les jeunes lorsqu'ils en ont besoin, le résultat est ce que nous voyons dans le Nord du Manitoba, à Attawapiskat et à Pikangikum. On a l'expérience.

Que nous faut-il pour veiller à ce que nous prévenions la crise au lieu d'intervenir lorsqu'elle frappe?

Le chef Isadore Day: C'est une bonne question, monsieur Angus, et je veux reparler de ce qui vient de se passer dans la région de l'Ontario.

La première ministre Kathleen Wynne a été la championne d'un certain nombre d'enjeux qui touchent la collectivité autochtone et a une relation très directe avec les Premières Nations de l'Ontario. Comme on l'a vu avec les problèmes d'Attawapiskat et du Nord, c'est le gouvernement provincial qui est intervenu en premier dans la plupart des cas.

Récemment, avec l'annonce d'un investissement de 220 millions de dollars en santé en Ontario, qui vise le Nord, où on en a bien besoin, une des choses sur laquelle nous devons insister, ici, devant le Comité, en ce qui concerne le fait de renvoyer la balle au gouvernement fédéral, est que le gouvernement de l'Ontario dit qu'il créera six nouveaux centres de traitement dans sa province pour les Premières Nations, mais il faut que le gouvernement fédéral y mette du sien. Cela doit se faire immédiatement. Ce que nous voulons être en mesure de faire, c'est d'utiliser ces investissements dans la région de l'Ontario, par exemple, mais nous avons besoin que le gouvernement fédéral travaille avec nous sur l'aspect du financement.

Je pense qu'on peut dire sans se tromper que beaucoup de gens travaillent dur, et je crois que le gouvernement fédéral a dit beaucoup de belles choses. Il a fait des promesses et a créé des attentes élevées. Le gouvernement provincial est maintenant prêt à intervenir, et je crois qu'il faut que le gouvernement fédéral prenne des mesures à

l'égard d'autres enjeux, comme des fonds pour les centres de traitement.

M. Charlie Angus: Je veux terminer sur ce point, parce que le fait est que le gouvernement provincial est intervenu dans un domaine de compétence fédérale avec 220 millions de dollars sur la table. Nous avons besoin d'un plan exhaustif pour les centres de traitement. Le fait est que nous n'avons aucun endroit où envoyer les jeunes à des fins de traitement. Les gens de Santé Canada nous ont dit qu'il serait « utopique » de penser qu'on peut répondre au besoin en matière d'équipes de santé et de bien-être mental. Santé Canada a maintenant, quoi, 10 équipes de santé et de bien-être mental? Nous avons demandé s'il ne fallait pas 80 équipes, et on nous a répondu que cela relève de l'utopie. Santé Canada semble ne pas avoir de plan.

Selon vous, de quoi avons-nous besoin pour combler cette lacune? Si la province intervient dans les régions où nous avons de sérieux problèmes de santé mentale et de santé, que doit faire le gouvernement fédéral?

Le chef Isadore Day: Je crois que nous devons déterminer quelle mesure s'impose dans l'immédiat. Nous ne pouvons pas tomber dans ce phénomène cyclique de désengagement proactif. Nous ne pouvons pas continuer à parler sans obtenir de résultats. Nous avons assurément besoin que le gouvernement fédéral bouge. Nous avons besoin d'engagements, maintenant. Nous devons être en mesure de voir ce que le gouvernement est prêt à mettre de l'avant en matière d'investissements, pour le trimestre en cours et le prochain exercice. Nous avons besoin de mesures dès aujourd'hui.

Le président: Merci à vous deux.

M. Mike Bossio posera la prochaine question.

M. Mike Bossio: Merci encore une fois, chef, d'être ici. J'ai toujours apprécié votre façon efficace, très directe et concise de décrire les besoins de votre collectivité. Vous avez fait ici de l'excellent travail pour ce qui est de décrire les besoins en matière de santé mentale et les raisons de consentir 136 millions de dollars de financement annuel.

Quel est le financement actuel? Ces 136 millions de dollars s'ajoutent-ils au financement actuel? Je sais que je continue de parler des accords de contribution et de toutes ces choses qui se produisent, des contributions ponctuelles, une année ici et l'autre année là, et l'absence de financement à long terme, mais vu le budget publié et les investissements faits à cet égard, y a-t-il du financement destiné précisément à ce domaine?

•(1705)

Le chef Isadore Day: Actuellement, Mike, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones est un programme qui procure aux collectivités toute la souplesse voulue pour élaborer des programmes adaptés à leur réalité et à leurs besoins particuliers, mais la stratégie nationale finance actuellement jusqu'à environ 145 de ces types de projets annuellement, à raison de 13,5 millions de dollars par année. Rappelons qu'il y a plus de 630 Premières Nations au Canada.

En outre, ce total ne reflète pas les ressources qui se rendent effectivement aux collectivités autochtones. Par exemple, la stratégie a aussi fourni 1,2 million de dollars l'an passé à la Commission de la santé mentale pour l'élaboration des cours de premiers soins en santé mentale que de nombreuses Premières Nations n'auront pas les moyens de faire suivre à leurs travailleurs. Nous avons simplement besoin de repenser et de reconfigurer cet investissement. L'augmentation est vitale.

Mike, sur ce que vous avez dit, il y a des investissements qui sont faits actuellement, mais c'est loin d'être suffisant. Les 136 millions de dollars...

M. Mike Bossio: Oui, nous avons 13 millions de dollars en comparaison de 136 millions de dollars. Il ne s'agit même pas d'un dixième du financement qui est requis.

Le chef Isadore Day: Oui, exactement.

M. Mike Bossio: Il s'agit d'un plan à long terme que vous avez mis de l'avant, aussi, parce qu'il est annuel... Avez-vous fait des projections de l'évolution des besoins en financement? Je sais que nous sommes dans une situation de crise maintenant, mais ce montant va-t-il au-delà de la crise? Nous devons nous occuper du financement relatif à cette crise. En outre, comme toute situation de crise, il faut s'y attaquer de toutes ses forces afin d'atténuer les risques, de désamorcer la crise et ensuite de mettre en place un financement à long terme pour maintenir des niveaux qui permettront, nous l'espérons, de veiller — à long terme — à ce que nous ne vivions pas une autre crise et à ce que nous brisions ce cycle.

Le chef Isadore Day: D'accord, et laissez-moi répondre à cela parce qu'il s'agit d'un bon point. Je ne crois pas qu'il serait judicieux pour le gouvernement de faire de bons investissements qui reposent sur de mauvais investissements. Toutefois, ce financement de 136 millions de dollars n'est pas seulement un effort pour résoudre la crise ou pour assurer une planification à moyen et à long termes. Cet argent est pour accomplir tout ça. Cet argent fait en sorte qu'on puisse avoir des travailleurs sur le terrain. Il permet à ces travailleurs en santé mentale de retourner dans la collectivité, mais il réunit aussi les équipes dans la collectivité. De cette façon, l'investissement génère une réaction à tous les échelons dans la collectivité. Par exemple, en Ontario, les investissements s'inscrivent dans des programmes culturels de retour à la terre. Ce dont nous avons besoin, c'est que le gouvernement fédéral intervienne et mette sur pied ces équipes communautaires pour que l'argent demeure dans les collectivités. Ce sont en réalité les collectivités qui participent aux plans en les élaborant, en les mettant en oeuvre et, par la suite, en évaluant leur réussite.

M. Mike Bossio: Avez-vous fait des projections des besoins financiers dans d'autres domaines? Je continue de revenir à l'ensemble du modèle de financement. Nous devons éviter le piège de ces fichus accords de contribution et subventions pour que les collectivités autochtones puissent commencer à établir leurs priorités et optimiser les fonds qui vont à ces collectivités.

L'APN a-t-elle fait des projections du point de vue de l'autonomie administrative et de l'autodétermination? Je reconnais qu'il existe de nombreuses différences partout au pays dans les programmes et la façon dont ils peuvent être offerts, mais a-t-on fait des projections dans d'autres domaines comme ceux-ci?

Le chef Isadore Day: Je ne peux pas parler de ceux-là, mais nous pouvons obtenir l'information pour vous et le Comité. Bien souvent, nous faisons appel à des consultants et à des experts externes qui viennent travailler dans les collectivités. On voit une fuite automatique des ressources. On constate qu'on passe plus de temps à établir la confiance et à bâtir une relation. Ensuite, avant qu'on s'en rende compte, les consultants et les professionnels sont partis.

Il y a une valeur dans ce type de modèle de dépenses où l'on investit dans des équipes de bien-être communautaire. Nous avons le plan. Nous avons fait le travail. Nous avons des experts dans nos collectivités, et nous avons les terrains. Les projections parleront d'elles-mêmes. Nous verrons plus de réussites si ces ressources sont

axées sur la collectivité et si les résultats et le processus demeurent dans la collectivité.

• (1710)

M. Mike Bossio: Je suis allé voir la nation crie à Mistassini, dans le Nord du Québec. J'étais là au milieu des années 1980 — en 1986 —, et j'y suis retourné en 2005, et la transformation qu'a connue la collectivité pendant 20 ans m'a sidéré. On l'appelle le modèle du Québec. Cela ne me surprend pas du tout que le taux de suicide y est nul. La fierté avec laquelle ces collectivités renforcent l'esprit communautaire au moyen de centres de loisirs et de centres de santé est quelque chose que vous devez voir. C'est une illustration de ce qui est possible, un modèle de fierté communautaire.

Y a-t-il d'autres exemples que vous voyez là-bas, du point de vue de l'autonomie gouvernementale, où ce qui s'est passé au Québec s'est produit ailleurs grâce à l'autodétermination, au financement et à l'établissement de priorités, où il n'y a pas de crise de suicide?

Le chef Isadore Day: Je ne peux pas vous en nommer en ce moment. À l'étranger, les Maoris et d'autres collectivités autochtones dans le monde jouissent d'un plus fort sentiment d'autonomie et de reconnaissance, et si on possède ces éléments, on obtiendra des résultats. Il est important de donner aux collectivités l'autonomie et la reconnaissance nécessaires pour qu'ils puissent voir à leur propre guérison. À Hollow Lake, les gens ont eu à faire face à des problèmes de violence sexuelle par le passé, et ils ont été en mesure de mettre en place des modèles à l'échelon communautaire. Alkali Lake — en Colombie-Britannique — faisait partie du mouvement de guérison initial et a aidé à mettre en place le PNLAADA pour nos gens. Il est entendu maintenant que l'investissement dans des programmes axés sur la collectivité est la meilleure façon de procéder.

Le président: Nous allons maintenant passer aux questions de M. Arnold Viersen, de M. Gary Anandasangaree et de Mme Cathy McLeod.

Monsieur Viersen.

M. Arnold Viersen: Merci, Isadore Day, d'être ici aujourd'hui. J'apprécie vraiment votre présence ici.

Récemment, nous avons eu des nouvelles de M. Natan Obed, du territoire du Nunavut. Il nous a donné une feuille que j'ai trouvée très informative où il était question des facteurs de risque et des facteurs de protection. Il a aussi beaucoup parlé de la façon dont — en raison de beaucoup de choses — la culture autochtone a été altérée et réduite de manière importante et que d'une certaine façon, le suicide fait partie de la culture autochtone actuelle. C'est quelque chose, particulièrement au Nunavut, que tout le monde a vécu. Tout le monde connaît quelqu'un qui s'est enlevé la vie. C'était ce genre de choses.

Il nous a certainement fait comprendre l'urgence d'éliminer le suicide de la culture et de rebâtir celle-ci dans une certaine mesure. Une des choses dont il a parlé en long et en large était la violence et l'abus au sein de la culture aujourd'hui, qui sont générationnels dans certains cas.

Vous étiez en train de nous montrer un plan. Je me demande comment votre plan aide à rebâtir cette culture et éliminer le suicide de celle-ci. Des données probantes importantes montrent que lorsqu'un suicide se produit dans une collectivité, il y a un effet d'entraînement continu.

Ma question a plus d'un volet. Comment rebâtir la culture et éliminer le suicide de celle-ci, et comment s'assurer de pouvoir éliminer la violence et créer des familles fortes? Je crois qu'il vous manquera du temps pour répondre à la question.

Le chef Isadore Day: Non. Ça va. Je vais essayer de répondre en disant, tout d'abord, merci d'aborder ce point, car il est très important.

Pour ce qui est d'éliminer le suicide de la culture, celle-ci est probablement devenue le point central des solutions qui sont les plus nécessaires à l'égard du problème du suicide. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai parlé de colonialisme et j'ai dit qu'il y avait un conditionnement colonial découlant du système de la Loi sur les Indiens et au sein du système des pensionnats.

Nous ne serions pas ici avec les connaissances relatives à la réconciliation que nous avons aujourd'hui si ce n'était de personnes comme M. Ken Young et les survivants des pensionnats qui ont assumé la responsabilité d'exposer les problèmes et ce qui leur était arrivé.

Une de ces choses était que ces enfants — nos grands-parents, nos tantes, nos oncles, nos mères et nos pères — ont été arrachés non seulement à leur famille, mais aussi à leur collectivité. Nous savons cela avec certitude; cela ne fait aucun doute. Le fait de remettre en place cette identité, les langues, le lien à la terre, les coutumes et les traditions fait partie intégrante de la solution. Cela n'a jamais été fait par le passé.

Je crois que nous devons retourner à l'idée d'une intervention communautaire dans cet exercice. Vous constaterez que nos Autochtones feront confiance davantage à ceux qui ont suivi un processus de guérison, qui ont réellement vécu de la violence familiale, qui ont réellement passé à travers cette horrible période de leur vie et qui ont dit: « Vous savez, les choses ne sont pas comme je voudrais qu'elles soient, mais elles sont beaucoup mieux qu'auparavant. »

La guérison des membres de nos collectivités, de même que celle des familles, et le lien à la terre et le fait d'utiliser celle-ci dans ce processus de guérison sont absolument vitaux et évidents maintenant.

● (1715)

M. Arnold Viersen: Vous nous avez montré plus tôt une feuille de papier et avez dit qu'il s'agissait de votre plan et que vous aviez seulement besoin qu'il soit financé. Ce plan inclut-il la réduction de la criminalité et de la violence et le fait de rebâtir les familles? Si oui, pouvez-vous nous le décrire dans ses grandes lignes?

Le chef Isadore Day: Ce document aborde la planification communautaire complète. Au sein de cette collectivité, la sécurité va évidemment être une priorité. Chaque collectivité aura des besoins en matière de sécurité. Je dois souligner de plus, qu'il existe, au sein du gouvernement fédéral, des ministères et des mandats à vocation opérationnelle, qui devront être sollicités. La sécurité communautaire et les services de police seront des aspects et des éléments importants.

La sécurité communautaire est également liée à l'infrastructure et au fait d'avoir dans nos collectivités des loisirs adéquats qui favorisent une qualité de vie améliorée. Je dois dire que ce que nous voyons ici est un plan communautaire et un processus axé sur la collectivité où les gens sont sur la même longueur d'onde, où nous employons les services de santé mentale à l'échelon de la collectivité et nous nous mobilisons et commençons à créer un sentiment

d'efficacité au sein de la collectivité, de manière à permettre à la collectivité d'aller de l'avant dans son ensemble.

Le président: Nous manquons de temps. En fait, nous avons dépassé le temps. Vous avez eu plus de temps aujourd'hui.

Gary a donné son temps à Michael McLeod.

M. Michael McLeod: Je remercie le chef et M. Young d'être venus aujourd'hui. Je suis conscient du travail que vous avez fait pour tenter de reconstruire les collectivités et d'aider les Autochtones à se rétablir, de même que pour essayer de trouver des moyens d'aller de l'avant.

Comme M. Young, j'ai également fréquenté un pensionnat et j'y ai été en résidence pendant quelques années. Essentiellement, presque tous les jeunes enfants de l'époque dans les Territoires du Nord-Ouest ont fréquenté le pensionnat. Cela est encore très récent. Cela est encore très présent à l'esprit de beaucoup de gens là-bas. Que ce soit des survivants des pensionnats ou des enfants de survivants des pensionnats. Nous le voyons dans l'absence de compétences parentales. Nous le voyons dans l'absence de capacités de chasser et de pêcher comme leurs parents ou leurs grands-parents ou nos grands-parents, et la perte de la langue. Nous en sommes témoins dans beaucoup d'autres sphères, et toutes ces pertes doivent être corrigées. Nous le voyons également dans le domaine de la toxicomanie. Tellement de gens dans les collectivités autochtones sont aux prises avec la toxicomanie. Je vous parie que si nous nous rendons là-bas et que nous commençons à analyser la cause fondamentale de la toxicomanie de chacun d'entre eux, vous verriez qu'il s'agit du résultat d'un traumatisme. Il s'agit d'un état de stress post-traumatique, attribuable en grande partie aux pensionnats.

Le chef national a mentionné qu'il devrait y avoir une stratégie nationale sur la prévention du suicide, et que la stratégie devrait inclure des soutiens adéquats en matière de santé mentale, des installations récréatives et de l'éducation. Il a également parlé du fait de renouer avec le côté culturel des choses. Je crois qu'il y a une déconnexion culturelle qui entraîne beaucoup de problèmes.

Vous avez parlé de votre plan. Êtes-vous d'accord avec le fait qu'il est nécessaire d'avoir une stratégie nationale, avant tout, et cela reflète-t-il ce dont vous parlez également?

● (1720)

Le chef Isadore Day: Oui, et j'aimerais rappeler qu'au sujet de la stratégie dont parle le chef national, j'assure la représentation de ses idées dans le plan présenté aujourd'hui, en tant que président du Comité des chefs sur la santé. Je crois que cette stratégie est nécessaire.

J'aimerais insister brièvement sur la question de la toxicomanie, et j'aimerais vous ramener en arrière au début des années 1980, lorsque le PNLAADA a été lancé au Canada. L'alarme avait été sonnée au sujet de l'alcoolisme qui, dans nos collectivités, paralysait nos nations et tuait nos familles. Ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement fédéral, au moyen d'un processus d'approbation du Cabinet, a reconnu qu'il devait toujours appuyer des programmes de lutte contre la toxicomanie, et donc, le PNLAADA a été créé. Je crois comprendre, selon ce type de volonté politique et d'investissement, qu'une grande part de la guérison, et une grande partie de la force que vous voyez dans nos collectivités des Premières Nations aujourd'hui, était le résultat du PNLAADA, mais ce qui s'est produit, c'est qu'il y a eu des réductions du financement. Il y a eu une diminution et une dilution de cet investissement, et nous devons corriger cela.

Je pense à votre argument au sujet de la prévention du suicide; nous devons encore insister abondamment sur la toxicomanie. J'ajouterais que le visage de la toxicomanie a changé. Le problème de l'OxyContin et des opiacés ont fait encore plus de dommages. Nous n'aurions pas dû toucher au PNLAADA. Nous aurions dû continuer d'investir, et c'est pourquoi la toxicomanie est un point fort de la stratégie.

M. Michael McLeod: J'aimerais vous parler des agents de prestation des services. Hier, nous avons entendu parler de quelques-unes des études que Jack Hicks a faites. Il a discuté des programmes actuels qui sont en place là-bas et qui n'ont pas été élargis, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et les centres d'amitié, qui devraient être examinés et élargis.

Pouvez-vous parler de la façon dont ils pourraient fonctionner et de la façon dont ils pourraient servir d'agents de prestation de services?

Le chef Isadore Day: Je crois qu'il sera important de reconnaître que, lorsque nous voyons nos Premières Nations, et la situation de bon nombre de nos collectivités des Premières Nations, nous voyons un exode de nos peuples vers les centres urbains, et ces personnes sont laissées pour compte. Je suis en faveur des partenariats stratégiques. Je crois que ces derniers seront importants tandis que nous pensons à la santé et à la continuité des services. Ces agents de prestation de services et programmes qui manquent cruellement devraient se trouver dans tout le Canada, peu importe où vont les membres de nos Premières Nations. Je crois que nous allons devoir nous pencher sérieusement sur le fait que la prévention du suicide est précaire à l'échelle de toutes les organisations, et nous allons devoir créer une culture de partenariats pour y arriver. Vous avez tout à fait raison.

Le président: Nous avons une dernière question de Cathy McLeod.

Mme Cathy McLeod: Vous reconnaissez bien qu'il y a un véritable continuum, et bien sûr, vous devrez vous occuper de tous les différends sur ce continuum. J'aimerais insister sur des aspects dont vous avez parlé, les soins primaires et la prévention primaire, le bien-être des travailleurs et les programmes qui sont offerts.

En Colombie-Britannique, bien évidemment, nous avons maintenant l'Autorité sanitaire des Premières Nations, qui a combiné les fonds du gouvernement fédéral, des autorités sanitaires et de la province.

De votre point de vue, s'agit-il de quelque chose que les autres collectivités envisagent? S'agit-il de quelque chose qui a permis d'appuyer de manière plus efficace la prestation de services? Je présume qu'il y a une certaine souplesse. Comment cela fonctionne-t-il? Est-ce quelque chose qui pourrait être utile?

Le chef Isadore Day: Absolument.

En qualité de président du Comité des Chefs sur la santé, je sais que l'une des choses au sujet desquelles nous avons conclu une entente, c'est le fait que nous avons besoin d'une équipe responsable de l'accord sur la santé, qui se déplacera dans toutes les régions du pays pour déterminer quels sont les problèmes et quels sont les modèles et pratiques exemplaires. Nous terminerons avec la région de la Colombie-Britannique pour une partie du travail réalisé, et nous nous pencherons sur les réussites dans cette région en particulier.

Encore une fois, j'aimerais souligner le fait que les négociations, qui seront si cruciales, au sujet d'un accord sur la santé progressent, et elles tiennent compte de ces relations stratégiques avec les divers fournisseurs de soins de santé dans chaque gouvernement provincial

et territorial. Je dois dire que ces relations, et l'innovation au sein des partenariats, seront fondamentales.

En Ontario, encore une fois, je dirais que le demi-milliard de dollars récemment fourni par le gouvernement de l'Ontario est un très bon indicateur de la direction que devraient prendre les autres régions. Je crois qu'il sera important que le Canada travaille avec ses partenaires et qu'il reconnaisse l'effort collectif à l'égard de la santé des Autochtones à l'échelle du pays.

• (1725)

Mme Cathy McLeod: Oui, parce qu'ici, je peux voir que tous les partenaires ont vraiment investi de l'argent dans l'Autorité sanitaire des Premières Nations. Au lieu que ce soit la province qui garde le contrôle, c'est l'autorité sanitaire qui examine les programmes de bien-être et la façon dont les postes de soins infirmiers fonctionnent. Le spectre des activités est vaste dans ce secteur des soins primaires.

Je vais dévier un peu du sujet, mais ce dont je vais parler s'appuie en quelque sorte sur quelque chose qu'a dit Cindy Blackstock. C'est quelque chose dont nous avons parlé par rapport aux femmes autochtones assassinées ou disparues. J'aimerais vraiment connaître votre point de vue au sujet du besoin en données, en statistiques et en renseignements qui manquent dans nombre de domaines différents.

Je me rappelle que, dans les années 1980 — j'utilise la Colombie-Britannique en guise d'exemple, encore une fois —, il y avait une identification sur la carte de soins de santé. À ce moment-là, les gens étaient très contrariés à cause de cela, parce que, à leur avis, aucun autre groupe n'a été identifié de la sorte à des fins d'analyse statistique, donc l'identification a été enlevée. On a reconnu que les communautés des Premières Nations étaient offensées par le fait qu'une collecte de données se soit faite ainsi.

Avant tout, la collecte de données est importante. Pourriez-vous me dire en quoi c'est le cas et comment nous pouvons fournir les renseignements dont vous avez besoin pour faire fonctionner les programmes, mais d'une manière discrète?

Le chef Isadore Day: Je crois que c'est une très bonne question.

En fin de compte, les gouvernements auront toujours besoin de données. Ils vont regrouper les renseignements afin d'être en mesure de formuler des hypothèses et d'élaborer des programmes.

Le problème sera la prise en charge et la compétence. Je crois que nous en sommes venus à un point où les Premières Nations sont devenues beaucoup plus scolarisées. Si les gouvernements continuaient de nous aider en travaillant avec nous à l'élaboration de notre base de données statistiques... cela deviendrait une question de prise en charge des Premières Nations et de partage des compétences, et contribuerait à l'établissement d'institutions comme les autorités sanitaires. Il sera important de commencer à définir la compétence des Premières Nations.

Je vais revenir à la Commission royale sur les peuples autochtones, et encore une fois, je vais me référer aux accords modernes en matière d'autonomie gouvernementale où la compétence et l'autorité appartiennent aux Premières Nations. Je crois qu'il sera important d'obtenir des données et des renseignements pour concevoir des programmes efficaces et pour les évaluer, mais la prise en charge et la compétence doivent être reconnues du point de vue des Premières Nations.

Je pense qu'il faut s'asseoir et avoir cette discussion et déterminer de quelle manière nous allons commencer à démanteler une partie de la bureaucratie au sein de Santé Canada. Puis, nous allons commencer à toucher le gouvernement central et à remettre entre les mains des Premières Nations ces leviers de contrôle et ces structures.

Mme Cathy McLeod: Croyez-vous que les membres de votre collectivité appuieraient cela ou qu'ils seraient un peu inquiets?

Le chef Isadore Day: Je ne crois pas que ce soit des collectivités individuelles non plus. Nous possédons des autorités sanitaires comme la SLFNHA, si vous voulez. Nous avons des groupes de Premières Nations, et des modèles d'autorités sont déjà en cours d'élaboration. Je ne crois pas qu'il n'y ait qu'une seule collectivité. Je crois que nous voyons des modèles répandus partout au Canada qui sont prêts pour l'autonomie gouvernementale dans le domaine de l'autorité sanitaire.

Le président: Merci. C'était tout le temps que nous avions.

Au nom du Comité, chef régional Day et M. Young, merci beaucoup d'avoir partagé votre temps avec nous aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le chef Isadore Day: Merci.

Le président: Avant de lever la séance, j'aimerais poser aux membres une petite question qui n'a rien à voir avec le sujet.

Le personnel du bureau du ministre des Affaires autochtones et du Nord m'a demandé de vous poser une question. Plus tôt cette

semaine, le ministre a déposé le projet de loi C-17 à la Chambre des communes pour modifier la LEESY, la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Habituellement, nous ne disposerions pas des renseignements généraux au sujet de ce projet de loi avant qu'il ne nous soit acheminé à des fins d'étude. Cela ne s'est pas encore produit, mais le personnel du ministre nous offre les renseignements généraux à ce moment-ci, si nous souhaitons les avoir.

Le projet de loi ne nous sera probablement pas renvoyé avant cet automne, donc, il ne s'agit que d'une offre nous permettant d'avoir les renseignements à l'avance, un peu plus tôt. Si tout le monde est d'accord, je vais leur faire savoir qu'ils peuvent nous les transmettre.

• (1730)

Mme Cathy McLeod: Oui. Cela serait en marge du Comité. Ce serait une séance d'information technique au sujet du projet de loi, non?

Le président: Je n'ai pas entendu l'expression « séance d'information technique ». Il était question de « renseignements généraux ». Ce sont des documents.

Merci beaucoup.

Quelqu'un peut-il proposer de lever la séance?

Une voix: J'en fais la proposition.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>